



Le Bulletin Municipal

Novembre 2019



Chères évrannaises, chers évrannais, voici le dernier bulletin municipal de ce mandat. En raison des élections municipales de mars 2020 et soucieux de respecter les règles de la communication en période pré électorale, ce bulletin ne contient pas mon éditorial habituel.

Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année.

Patrice GAUTIER, Maire d'Évran

Sommaire

Vie communale	p. 2	Finances	p. 14
Administration/ressources humaines	p. 4	Sports, loisirs, culture et associatif	p. 16
Communication	p. 5	Bibliothèque	p. 19
Développement durable	p. 6	Travaux et urbanisme	p. 20
Développement économique	p. 8	Vie associative	p. 21
Tourisme	p. 8	Le mot des oppositions	p. 24
Affaires sociales	p. 10	Mieux vivre ensemble/autres infos	p. 24
Enfance, jeunesse, affaires scolaires	p. 12	Informations pratiques	p. 25



Il était une fois Evran Patrimoine

■ LE CHÂTEAU DE BEUMANOIR (1212),

édifié par la famille Beaumanoir, détruit au XVI^{ème} siècle lors des guerres de la Ligue, puis reconstruit en 1628 par la famille Peschart. En 1200, le château primitif appartenait à Hervé de Beaumanoir, qui en compagnie d'autres seigneurs bretons, prit les armes à la nouvelle de l'assassinat commis par Jean-sans-Terre sur la personne du jeune Arthur, duc de Bretagne et neveu de l'assassin. Avant 1350, il avait passé aux mains de Robert, seigneur de Beaumanoir, de Merdrignac et de la Hardouinaye, époux de Marie de Dinan, maréchal de Bretagne, gouverneur de Josselin pour Charles de Blois, vainqueur enfin, le 27 mars 1351, dans ce duel gigantesque que l'on nomme le Combat des Trentes.

De nos jours, vous pourrez en admirer librement les extérieurs durant l'été car le château est privé, après avoir appartenu au Conseil Général qui y installa dans les années 60 un institut médicalisé.

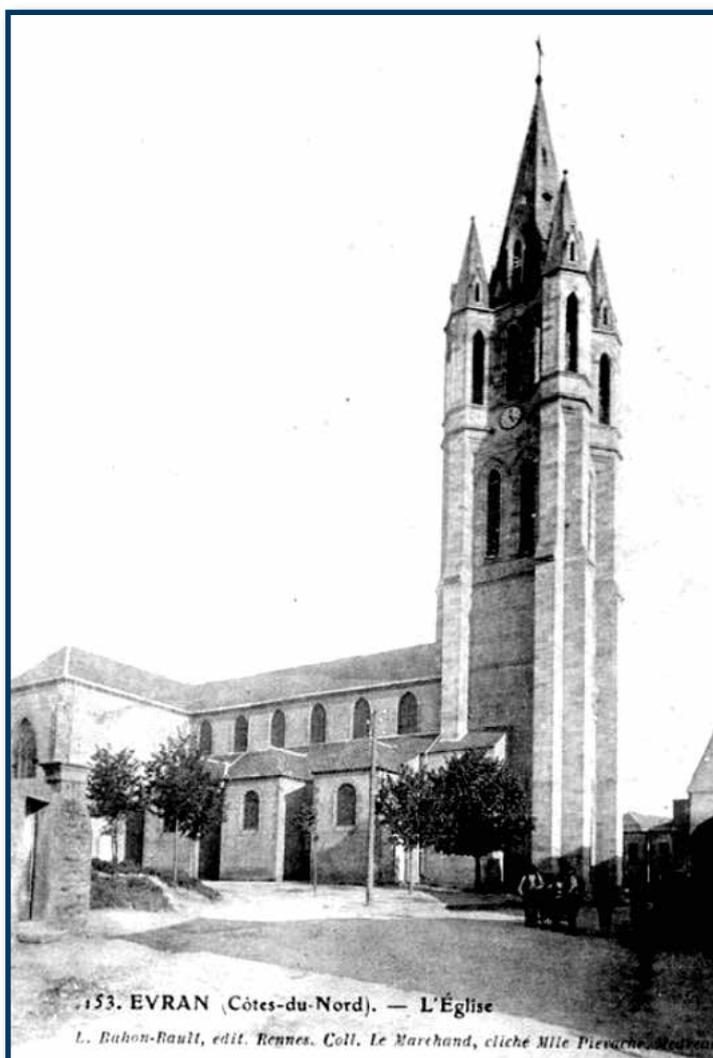
Vous serez frappé par l'impressionnante porte de style Renaissance italienne et par ses tours à plan carré qui lui confèrent une vraie originalité, tout comme les toitures en carène de bateau renversé !

De nombreux événements publics sont organisés au château, également ouvert à la location pour des événements privés.



■ L'ÉGLISE SAINT-PIERRE (1827-1848),

déjà sous ce vocable en **1156**, était rattachée à l'évêché de Saint-Malo. Modifiée par l'architecte Joseph Delion (vers 1827) car elle était trop petite pour la population, beaucoup de paroissiens y furent bénévoles, puis reconstruite par l'architecte Jean Baptiste Delarocheaulion (vers 1847) toujours avec l'aide bénévole des paroissiens. Sa taille reflète l'importance d'Evran au 19^e siècle, devenu port actif entre Rennes et Dinan grâce à l'ouverture du canal d'Ille-et-Rance. La nef a été ornée en 1854 de 12 tableaux peints par l'anglais Peter Hawke né à l'île de Wight en 1801. Sa chaire est inscrite à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1978.



■ FOCUS : ALAIN FAISANT PENDULE DE FOUCAULT

Comment as tu été amené à présenter ce pendule de Foucault à l'église d'Evran ?

Il y a une décennie, avec le concours de l'université de Rennes 1, j'avais installé un pendule de Foucault à Rennes puis à Dinan, lors de l'année mondiale de l'astronomie. Par la suite, j'ai proposé l'église d'Evran qui offrait un très bon potentiel pour cette expérience remarquable en tous points.

Peux-tu nous en rappeler le principe et l'intérêt scientifique ?

En 1851, de manière fortuite, Léon Foucault va découvrir un « repère fixe ». Il va mettre à profit sa découverte pour démontrer la rotation de la terre... Le principe est très simple, comme le pendule de Foucault oscille toujours dans la même direction, tout ce qui « bouge » par rapport au pendule est en mouvement !

Les astronomes, à l'époque, sont subjugués par cette démonstration, à l'observatoire de Paris. D'une part, par la démarche intellectuelle de Foucault et la simplicité de son expérience. L'Empereur, Napoléon III, offre le Panthéon, à Léon Foucault, pour que tout le monde puisse voir la « terre tourner ». Cette expérience a été reproduite dans le monde entier, y compris à Evran, où, chacun peut voir que le sol de l'église se décale par rapport au plan du pendule ! Par conséquent, c'est le sol qui a « tourné » et donc l'église elle-même, ainsi que la ville d'Evran, le département, la région, le pays et... la Terre entière !

L'intérêt réside dans l'aspect didactique, c'est à dire que chacun comprend, à son niveau, qu'il a vu la « terre tourner à Evran », le sens de rotation et d'autres paramètres assez accessibles avec des explications appropriées. Cependant cette expérience, si simple garde encore quelques secrets... qu'un(e) évrannai(se) résoudra peut-être ? Le pendule de Foucault s'aligne-t-il sur tous les composants de l'Univers ? Si oui, un pan de la physique serait, alors, à reconsidérer ?

Ce pendule de Foucault est-il le seul itinérant au monde ?

Il peut exister d'autres pendules de Foucault itinérants dans le monde. En 2008, j'avais fait une communication scientifique au congrès international de Lisbonne sur le sujet. Cela concernait une nouvelle présentation et forme de cette célébrissime expérience pour la rendre itinérante... et donc plus accessible à tous les citoyens de la planète. En France, c'est le seul pendule de Foucault itinérant. Il revient de Lille où il est resté un an. L'année précédente il était à Toulouse. Ces deux villes totalisent plus de soixante mille visiteurs ! Avant encore il était à Brest, Josselin, Ploufragan, Rennes... et des demandes avaient été refusées à Paris, en Angleterre et en Belgique !

Peux-tu nous parler de ton intérêt pour la science ? Comment cette passion t'est-elle venue ?

Les sciences, c'est passionnant et fabuleux. J'ai passé ma vie au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), et comme plusieurs collègues retraités, nous continuons, bénévolement, à vulgariser les sciences.

J'ai regardé le ciel, très jeune, mais personne autour de moi ne connaissait les noms des étoiles ou des constellations et surtout pas la nature de ce minuscule amas d'étoiles que sont les Pléiades. Je faisais aussi des expériences en tout genre... Un jour, j'avais voulu extraire du fer de roches appelées « proöns ». Dans la nuit, dans un recoin du grenier, mon expérience se mis progressivement à vibrer

et jeter des éclairs inquiétants. Mes parents d'abord intrigués par le bruit, puis par les éclairs diaboliques, accédèrent au grenier... J'allais passer un bien mauvais moment... sans avoir extrait le moindre élément de fer !

Quels conseils donnerais-tu à un citoyen évrançais, jeune ou moins jeune, qui désire mieux connaître le monde par le prisme de la science ?

La maître mot, c'est la curiosité. Dès que l'on s'intéresse à un domaine de recherche, il apparaît des secteurs inexplorés où tout est à découvrir. L'expérience du pendule de Foucault, en 1851, en est un excellent exemple avec des retombées insoupçonnées. C'est aussi, un exemple typique de sérendipité !

Quels sont tes projets à Evran ou ailleurs ?

J'ai des projets, outre des publications scientifiques, notamment sur le pendule de Foucault.

Parmi ces projets, il existe un « parcours du système solaire à l'échelle 1/1 000 000 000ème ». C'est à dire que 1 m représente 1 000 000 km. Le soleil est représenté par une sphère de granit de 1,39 m, perché sur une structure en aluminium formant une œuvre d'art futuriste de 10 m de haut, pesant 6 tonnes. A cette échelle, la Terre est une sphère de 12,7 mm, placée à... 150 m du soleil et Pluton une sphère de 2,3 mm située, elle, à 6km ! Ce projet porté par les astronomes de Dinan, avait reçu l'aval du CNRS, Université de Rennes1, Espace Science, Monuments Historiques, DDE, Instances du canal... et de l'UNESCO ! C'était dans le cadre de l'Année Mondiale de l'Astronomie ! Tout notre enthousiasme et nos travaux avaient été balayé d'un revers de main par la municipalité de Dinan, en 2009. Je reste convaincu qu'Evran a une belle carte à jouer avec ce projet. Le « parcours du système solaire » partirait du parking de la salle des fêtes le long du canal vers Dinan. Cela donnerait de la notoriété scientifique à notre petite ville d'Evran, j'en suis absolument persuadé.

Et encore une question : combien de personnes ont pu profiter de cette démonstration à l'église ?

Nous avons eu, fin septembre, environ 500 visiteurs en 8 actions de vulgarisation. J'en profite pour saluer le dévouement de l'équipe paroissiale pour l'accueil et surveillance de l'église.

Pour ceux qui n'ont pas pu profiter de cette expérience, proposeras-tu de nouvelles démonstrations ?

Oui, il y aura d'autres séances pour les évrançais, les scolaires... La prochaine action prévue serait le jour du marché de Noël. Toutes ces actions de vulgarisation, ne peuvent se faire sans l'accord de nos tutelles.

Je le redis une fois, encore, la nature est fabuleuse dans tout les domaines, il suffit d'ouvrir les yeux !

Et si nous pouvions avoir notre « parcours du système solaire », nous ferions coup double : le bonheur...





■ SERVICE ADMINISTRATIF

Le dispositif actuel s'appuie sur les acquis de la réorganisation complète des services administratifs engagée depuis 2017. Un accent particulier a été mis sur la formation des nouveaux agents en charge de l'accueil et des différentes activités administratives (comptabilité, urbanisme, état civil,...) afin d'accompagner ces agents dans la montée de leurs compétences. Depuis septembre, tous les agents du service sont titulaires. En outre, les horaires de travail des agents d'accueil ont été récemment modifiés sans toutefois impacter les heures d'ouverture de la mairie au public.

■ SERVICE TECHNIQUE

Outre les trois agents titulaires du service, M. Grégory Boyer a été recruté début septembre pour pallier le départ début juin de M. Jean-Pierre Moy, agent contractuel. Simultanément, M. Guillaume Maufrais, agent en disponibilité depuis 2013, a réintégré également en septembre les effectifs de la municipalité intervenant en renfort au sein du service technique, à temps partiel.

■ SERVICE ENFANCE-JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES

A la rentrée scolaire 2019-2020, l'essentiel de l'équipe du service est resté en place. Des mouvements ont toutefois été enregistrés suite, notamment, au départ de certains agents contractuels et aux changements d'organisation du périscolaire. Deux nouveaux agents ont ainsi intégré le service (Mmes Yveline Perelli et Aline Binet). Le volume horaire globalisé des agents périscolaires reste pratiquement inchangé. Pour la jeunesse, M. Adrien Martin continuera à appuyer certaines activités (Espace Jeunes et camps de loisirs pendant les vacances) mais dans le cadre d'un nouveau dispositif contractuel tripartite signé entre la mairie d'Evran, Dinan Agglomération et le Stade Evrannais. Par ailleurs, afin de disposer d'une solution flexible et rapide pour gérer les situations de remplacements ponctuels (en cas d'indisponibilité d'un agent), il est prévu cette année de recourir aux associations d'aide à domicile ASAD et Connétable.

■ PLAN DE FORMATION 2019

Comme chaque année depuis 2015, un plan indicatif de formation a été établi aussi bien pour les besoins d'amélioration/mise à jour des compétences, de motivation des agents et de mise aux normes. S'appuyant sur un budget annuel de 3 500 €, le plan de formation a permis à ce jour de réaliser plusieurs formations dans les domaines suivants : état civil ; gestion informatique de la paie ; lecture publique ; habilitations électriques ; hygiène et utilisation des produits ménagers.

En outre, cinq agents vont participer à partir de la fin octobre au programme de formation à distance mis en place par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) à l'intention des régisseurs du secteur local. Ce programme innovant et gratuit vise à donner à tous les régisseurs les bases indispensables à la tenue correcte de leur régie et, surtout, à les prémunir contre les situations de risque. Il s'étale sur sept semaines, chaque agent concerné se connectant sur la plateforme à l'heure qui lui convient le mieux.

■ NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNE

Après plusieurs mois d'échanges sur le sujet entre élus et une information des agents, le nouveau régime indemnitaire des agents de la commune (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ou RIFSEEP) a été mis en place mi-2019. Ce dispositif, en principe créé pour simplifier le système des indemnités, est en fait d'abord peu aisé à construire. En outre, l'objectif implicite d'une prise en compte significative de la performance individuelle dans les indemnités apparaît difficile à atteindre dans le contexte de petites communes aux contraintes financières fortes et de surcroît plombé par l'historique des indemnités négociées dans le passé.

Si certains agents ont été déçus par l'effet financier du RIFSEEP, il importe de souligner que les principes essentiels qui ont guidé la définition des nouvelles indemnités et qui ont été présentés au personnel, ont été respectés.

- 1 : Effort sans précédent de la commune avec une enveloppe globale pour les indemnités qui a augmenté de 83% (+12 500 €).
- 2 : Un alignement de l'ensemble des agents sur la même base indemnitaire quel que soit le statut : ainsi, la dizaine d'agents contractuels qui ne recevait aucune indemnité jusqu'à présent bénéficient désormais du régime indemnitaire comme les fonctionnaires de la commune.
- 3 : Le principe est celui de l'équité qui revient à corriger des écarts hérités de l'historique qui ne sont justifiés ni par la fonction, ni par l'expérience, ni par l'engagement professionnel.

Le calcul des indemnités s'est efforcé d'être le plus objectif possible en s'appuyant pour tous les agents sur des critères et des coefficients objectifs et transparents. De fait, certains agents ont vu leur indemnité progresser fortement tandis que pour d'autres la progression a été limitée. Dans tous les cas, un seuil minimum d'augmentation a été appliqué et aucun agent n'a évidemment subi une perte d'indemnités.

■ PROJET D'INFORMATISATION ET DE REPRISE DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE

Le projet a débuté formellement en mars avec le démarrage de l'appui du Centre De Gestion des Côtes d'Armor. Le travail réalisé jusqu'à présent a permis simultanément une mise à jour complète des données funéraires et une informatisation de celles-ci sur un logiciel dédié. Tous les actes relatifs aux 880 concessions ont été répertoriés. La saisie informatique des données reste encore à finaliser compte tenu de la présence d'un certain nombre de cas pour lesquels des problèmes de cohérence entre les différentes sources d'information (registre des actes de concession, plan de localisation des concessions dans le cimetière, fiches d'inhumation).

Le projet va se poursuivre avec un état des lieux précis des concessions échues et des concessions abandonnées et le lancement d'une procédure de reprise des concessions pertinentes. Le système d'information mis en place permettra

également d'anticiper les échéances de concession et d'informer suffisamment en amont les familles concernées. Le CDG22 accompagne également la mairie dans la formation de l'agent en charge de ce dossier.

■ POURSUITE DE LA MISE À NIVEAU DES ARCHIVES

Afin d'être en phase avec les normes de bonne gestion documentaire, une nouvelle intervention de M. Christophe Quentin, expert archiviste, a été programmée sur la fin 2019.

■ RECENSEMENT :

Tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants, l'INSEE procède au recensement de la population. **Le recensement sera effectué à Evran en janvier et février 2020 par des agents recenseurs** sous la supervision de la mairie et avec l'aide de l'INSEE. Les habitants qui le souhaitent peuvent aussi le faire via

Internet. Les agents recrutés par la mairie rendront visite aux habitants et auront une carte officielle de recenseur.

Le recensement permet d'établir la population officielle, laquelle sert à déterminer le montant des dotations que reçoit la commune. Le recensement fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... Ces chiffres permettent de prévoir des équipements collectifs, écoles, hôpitaux, moyens de transport, le nombre d'élus au conseil municipal, de pharmacies... Ils aident à cibler les besoins. Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Le recensement est un acte civique obligatoire.

La population municipale comprend les personnes résidant sur la commune et celles ayant une résidence habituelle sur la commune comme les étudiants. La population totale est la somme des deux.

Communication

TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2019

LOCATION SALLE DE REUNIONS (date d'application : 1 ^{er} Janvier 2019)	Commune Evranais seulement		Association extérieure	
Dépôt de garantie	300,00		300,00	
Location salle (midi ou soir)	37,50		73,00	
Frais de chauffage	31,50		31,50	
LOCATION SALLE J. BEAUMANOIR (date d'application : 1 ^{er} Janvier 2019)	Particulier commune	Particulier extérieur	Forfait Salle + cuisine	
			Particulier commune	Particulier extérieur
Dépôt de garantie	600,00	600,00	600,00	600,00
Soirée Dansante	278,00	333,60	371,00	445,20
Mariage	278,00	333,60	371,00	445,20
Lendemain de mariage	92,00	110,40	185,00	222,00
Réunions, assemblées, repas de famille	221,00	265,20	314,00	376,60
Cuisine	93,00	111,60	-	-
Etage seul	73,00	87,60	166,00	199,20
Manifestations Ecoles, théâtre	38,50	46,20	131,50	157,80
Vin d'honneur à l'étage	37,50	42,00	130,50	153,60
Gratuit pour les arbres de Noël des Ecoles	-	-	-	-
Consommation EDF (par kW)	0,17	0,17	0,17	0,17
Location vaisselle (habitants d'EVRAV)	0,30	0,45	0,30	0,45
Nettoyage	30,00	30,00	30,00	30,00
Associations	Association Evran	Association extérieure	Association évran	Association extérieure
Location salle (à la journée)	143,50	172,20	204,50	245,40
Location cuisine (à la journée)	61,00	73,20	-	-

ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT

■ BILAN PRINTEMPS 2019



La principale action de la commission fleurissement a été de refaire les deux parterres à l'entrée du parking du stade. Ces parterres recouverts de bâche et de gravier étaient vieillis et les plantes n'arrivaient plus à pousser. Avec l'aide de plusieurs bénévoles et jeunes (opération argent de poche), nous avons passé plusieurs demi-journées pour enlever les cailloux, enlever la bâche et bêcher (l'aide de Baptiste,

Christian et Alain a été très utile pour cette tâche difficile). Puis nous avons embelli ces parterres avec des nouvelles plantes et le service technique d'Évran a disposé le paillis.

Les autres actions ont consisté à désherber, nettoyer certains parterres et bas de mur.

Cette commission a donné des plantes pour les deux écoles :

- A l'école Jules Verne cela a servi à regarnir des pots.
- A l'école Ste Anne, un parterre et un bas de mur ont été réalisés devant l'entrée de l'école maternelle. Dans le cadre de leur projet pédagogique sur le jardinage, les élèves de MS et GS ont réalisé les plantations et mis le paillage.

Les employés du service technique ont réalisé de jolies potées de couleur pastel qui égayaient le bourg.

■ VIDE-JARDIN DU 21 SEPTEMBRE

Une vingtaine d'exposants proposaient plantes, outils et décorations de jardin et conseillaient les acheteurs qui ont été nombreux.

Une démonstration de compostage réalisée par l'association « Les fourmis soli « terre » a intéressé de nombreuses personnes.

La commission fleurissement a récolté une trentaine de plantes qui vont garnir les parterres de la commune.



■ PROJETS AUTOMNE 2019

- Installation de nouvelles plantes vivaces dans le parterre rue des Ronces et parterres rue de l'Hôpital.
- Nettoyage de bas de mur et de certains parterres.
- Création de massifs à l'entrée du bourg, route du Quiou.



La commission fleurissement est à votre disposition pour des conseils et dons de plantes, pour toutes personnes intéressées à la création de bas de mur.

Merci à ceux qui fleurissent devant chez eux.

Merci à tous les bénévoles et les jeunes (argent de poche) qui consacrent un peu de leur temps pour embellir notre commune !

- Ne jetez plus vos plantes à la déchetterie. Vous pouvez les troquer en devenant membre de la page Facebook « Troc Plantes Dinan ».

■ AU VILLAGE DE LA LANDE DU TOURNAY

À la demande des habitants, la commune d'Évran a engagé fin 2018, une réflexion, en collaboration avec les services du Département et l'appui de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC), autour d'éventuels aménagements qui permettraient de sécuriser ce village.

Une mesure du trafic et des vitesses a été réalisée avec la DDTM sur la D78 qui traverse le hameau entre le 20 et 26 février 2019. Le comptage révèle un trafic similaire dans les 2 sens : 6 089 véhicules (vers Évran) et de 5 910 véhicules (vers Calorguen), soit un trafic relativement dense de 1714 véhicules par jour en moyenne.

La vitesse de 80 km/h est respectée par tous les usagers. 39 % des véhicules roulent à moins de 50 km/h dans le sens entrant et 48 % roulent à moins de 50 km/h dans le sens sortant. Néanmoins le sentiment d'insécurité domine chez les riverains, qui mettent en avant des problèmes de visibilité au sortir de chez eux mais aussi la vitesse.

Suite à ces mesures et cette consultation des riverains, un point a été fait avec le Conseil Départemental pour relever les aménagements possibles. Tout d'abord un passage du village en agglomération permettant des aménagements plus poussés n'est techniquement pas possible car le hameau ne relève pas

COMMUNE D'EVTRAN SECURITE / VITESSES ET VISIBILITES LA LANDE DU TOURNAY Synthèse des actions à réaliser

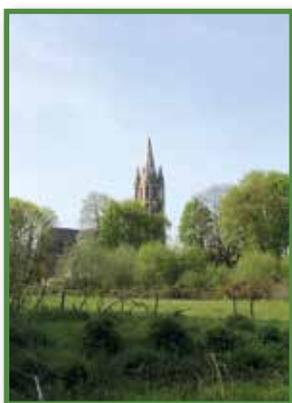


des critères notamment de densité. Une convention va donc être signée avec le département afin de permettre les aménagements permettant d'augmenter la sécurité.

Les points relevés par le département feront l'objet de travaux cet automne après passage en commission permanente départementale :

- Limitation à 50 km/h plus panneaux « danger » aux entrées.
- Busage pour cheminement piétonnier et accroissement accessibilité riverains
- Perception des carrefours et des priorités.

Ces travaux résumés dans le schéma, à la charge de la commune (à l'exception des panneaux de limitation à 50km/h), ont été soumis et approuvés par le conseil municipal de septembre. A noter que les « bordures chasse roues » n'ont pas été retenues dans l'aménagement immédiat.



■ INVENTAIRE DE LA ZONE HUMIDE EN PÉRIPHÉRIE DU PORT :

La commune a demandé à CŒUR EMERAUDE de réaliser un diagnostic pour la gestion et la mise en valeur des zones humides en périphérie du port. Cet inventaire « faune et flore » a été réalisé en mai et il ressort que cet ensemble d'environ

6 ha présente un ensemble d'espace naturel d'intérêt écologique, partie intégrante du complexe de zones humides du Linon. Ce site est composé d'une mosaïque de milieux différents : saulaie, bordure de cours d'eau, milieux plus ouverts et prairies naturelles. L'inventaire botanique a mis en évidence 109 espèces dont quelques espèces d'intérêt dont l'Œnanthe fistuleuse, la stellaire

aquatique, l'Œnanthe à feuilles de silaüs, le Laiche aiguë et le brome en grappe.

L'inventaire entomologique (rhopalocères et odonates) a mis en évidence 14 espèces d'odonates (libellules et demoiselles). C'est là encore la diversité des milieux qui favorise leur développement.

Les prospections ont également permis d'identifier 10 espèces de rhopalocères (papillons de jour). La diversité des plantes hôtes permet l'alimentation des chenilles et la présence de plantes nectarifères est favorable au cycle de vie de ces espèces. Il a été également observé 2 espèces d'amphibiens protégés : la grenouille agile et la grenouille rousse.

Récemment le concours local des prairies fleuries a récompensé une prairie naturelle adjacente au site qui présente le cortège d'espèces botaniques le plus important (66 essences) des 5 prairies sélectionnées : Bravo aux exploitants M. et M^{me} Philippe GROSSET.



■ LA ZONE D'ACTIVITÉS :

Le 27 septembre, les élus et le service Développement Économique de Dinan Agglomération ont reçu les entreprises des zones d'Evran, Plouasne et Lanvallay dans le hall du garage Chérel. Les échanges ont concerné : la gestion des zones d'activités, la valorisation des déchets, la sureté, les aides financières, la fibre optique etc.

■ LA STRATÉGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE DINAN AGGLOMÉRATION.

En complément du Projet Alimentaire Territorial (PAT) déjà en place et qui vise notamment à accompagner les restaurants scolaires à augmenter leur part de denrées alimentaires durables et de qualité, un plan d'actions 2020-2021 est en cours de finalisation à Dinan Agglomération. Ce plan permettra en particulier d'accompagner les changements de pratique en agriculture et en alimentation, y compris de faire face aux nombreux départs en retraite prévus sur le territoire comme sur le reste de la Bretagne au cours des années à venir.

■ UN PROJET DE CRÉATION, DE REPRISE OU DE DÉVELOPPEMENT ?

N'hésitez pas à en informer le secrétariat ou les élus municipaux qui pourront vous indiquer les éventuelles aides financières disponibles en lien avec le service de Développement Économique et Numérique de Dinan Agglomération.

■ NOUVEAUX ACTEURS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL :



Spline Wood, Arnaud FAISANT installé à La Lande du Tournay. **Activité:** Conception et fabrication d'escalier sur mesure.

Internet : www.facebook.com/splinewood - **Tél. 07 81 93 93 50**

■ CABINET MÉDICAL

Le Dr Otto partira en retraite au 1^{er} mars 2020. Nous le remercions pour les 10 ans passés à Evran au service de la population. La mairie et le Dr Delahaye, en concertation avec les autres professionnels de santé, ont donc lancé des actions de communication pour rechercher 1 ou 2 médecins supplémentaires.

Tourisme



■ EVRAN, BIENTÔT LABELLISÉ « CITÉ FLUVIALE DE BRETAGNE » ?

Ce nouveau label concerne les communes de Bretagne et de Loire-Atlantique disposant d'un site au bord de la Sèvre nantaise, la Loire, le canal de Nantes à Brest, le Blavet et la liaison Manche/Océan de St Malo à Arzal (la Rance, le canal d'Ille-et-Rance, la Vilaine). Les sites des voies d'eau devront être des espaces propices à la découverte du patrimoine fluvial, à la détente et à la pratique d'activités de loisirs notamment sur l'eau. Leur environnement devra être particulièrement soigné et entretenu. Les sites doivent être aménagés pour recevoir le public et présenter un intérêt certain pour le touriste de passage ou en séjour. Les cités retenues doivent répondre aux critères suivants :

- 1) bénéficier d'un environnement remarquable : patrimoine fluvial, paysage naturel, patrimoine architectural ou technique.
- 2) disposer d'un ensemble de services d'accueil : parking, cheminements, bancs, tables, poubelles, sanitaires, douche, attache vélo, ponton/quai, borne eau, borne électricité...
- 3) disposer d'hébergements touristiques, de restaurants, cafés, commerces et d'un office de tourisme (ou bureau touristique)
- 4) disposer d'activités de loisirs nature dont au moins une à pratiquer sur l'eau
- 5) disposer d'activités culturelles et patrimoniales.

Des membres du jury sont venus à Evran en octobre pour évaluer la candidature d'Evran. Réponse dans quelques mois.

■ L'AIRE DE BIVOUAC EST OPERATIONNELLE AU PORT

Depuis le 1^{er} juillet, l'aire de bivouac est ouverte aux randonneurs pédestres, cyclotouristes ou VTT itinérants et à cheval qui voudraient s'arrêter une nuit ou deux et planter une tente. Cette aire est aussi ouverte aux groupes ou centre de loisirs sur demande.



Après une convention passée avec le propriétaire du terrain qui le met gracieusement à la disposition de la commune, le service technique a nettoyé, enherbé et élagué cet espace. La signalétique a été posée et le règlement affiché et disponible en mairie.

Les usagers bénéficient des sanitaires proches avec douche, possibilité de laver sa vaisselle, se connecter à la borne WIFI, recharger son portable ou sa batterie vélo. Prochainement ce bloc sanitaire sera complètement refait et mis aux normes avec aussi une laverie.

Un barbecue, des attaches -vélos et chevaux seront mis en place par le service technique pour la prochaine saison touristique.

Durant la saison estivale, des touristes en provenance de toute la France ont apprécié cette aire de bivouac. Ils ont aimé la propreté et la beauté du site ainsi que la gratuité.

■ TOUR DES ÉCLUSES D'ÉVRAN

Très belle randonnée au départ et à l'arrivée d'Évran (22), découverte des paysages de la Bretagne romantique avec ses vallons, son canal qui serpente et ses écluses.

Description

Le départ s'opère à partir du petit parking qui se situe après le pont sur le canal en venant d'Évran. Vous pouvez garer votre voiture (WC et point d'eau à proximité).

(D/A) Pour démarrer, traverser le pont vers Évran puis prendre le chemin de halage juste à votre droite. Longez le canal jusqu'à l'Écluse de La Roche.

- 1) Continuer sur le même bord et passer le petit pont sur un bras du canal. Conserver ce chemin jusqu'à l'Écluse du Mottay (2km). À cet endroit, admirer les lieux où le son de l'eau qui coule se confond avec celui des oiseaux.
- 2) Passer le petit pont juste après l'écluse, tourner à droite et longer le moulin jusqu'à la passerelle en métal. Passer la passerelle en faisant attention (sol glissant par temps de pluie). Puis le chemin monte et serpente entre un bois et un champ. A l'embranchement (100m après l'écluse) prendre sur la gauche et continuer à monter (grand virage à droite) pour passer devant le Château de la Touche.
- 3) À partir de là, continuer votre route quasiment droite en descente. Admirer le paysage. Traverser les Bouillons. Au bout de la route, prendre sur votre droite en direction du Château de Beaumanoir que se dessine rapidement sur la gauche.
- 4) Continuer et prendre au bout de cette route à gauche pour passer devant le portail du château. Enfin, emprunter le chemin (panneau sens-interdit) sur la droite qui descend en direction d'Évran (vous voyez bien le clocher). Au bout de ce chemin, obliquer à gauche, passer devant les conteneurs poubelles au niveau de la départementale. Suivez cette route de l'autre côté sur votre droite (petit chemin tracé le long de la route) qui ramène directement au parking (D/A).

A proximité

A voir :

- les deux écluses, de la Roche et surtout celle du Mottay,
- les châteaux de la Touche et de Beaumanoir,
- l'étang de Bétineuc (à l'ouest du chemin),
- le petit port d'Évran.

Informations pratiques

- Au parking. WC et point d'eau.
- De l'autre côté du pont. très bonne boulangerie (Nelly et David).
- Un peu plus loin. 8 à 8 très bien achalandé.

Durée: 2h05 - Distance : 7,1 km

Dénivelé positif : 36m

Dénivelé négatif : 34m

Point haut : 37 m

Point bas : 10 m

Difficulté : Facile

Retour point de départ : Oui

Moyen de locomotion : A pied

Points de passages

- **D/A** Parking de l'écluse d'Évran
N 48.384168 / O 1.980757 - alt. 14m - km 0
- **1** Ecluse de la Roche
N 48.385069 / O 1.995957- alt. 10m - km 1.39
- **2** Ecluse du Mottay
N 48.401784 / O 2.006702 - alt. 11m - km 3.5
- **3** La Touche
N 48.401629 / O 1.999419- alt. 29m - km 4.52
- **4** Château de Beaumanoir
N 48.390413 / O 1.987486- alt. 30m - km 6.12
- **D/A** Parking de l'écluse d'Évran
N 48.384182 / O 1.980777 - alt. 14m - km 7.1



■ L'ASAD MENÉ RANCE

De la garde d'enfants aux travaux de bricolage ou de jardinage en passant par l'assistance aux seniors, la pose de boîtes à clé ou l'aide aux tâches ménagères, une équipe de professionnels spécialisés est à votre service pour vous accompagner. Nous intervenons aussi dans le cadre du handicap.

L'ASAD Mené Rance met également à votre disposition une équipe spécialisée Alzheimer qui a pour but de maintenir un degré d'autonomie des personnes et d'accompagner la personne aidante dans la prise en charge.

Nos services sont disponibles sur les pays de Dinan, Broons, Collinée, Caulnes, Evran et de Plélan le Petit/Plancoët.

Nos interventions se font 24 h sur 24, 7 jours sur 7 y compris dimanches et jours fériés.

Des atouts qui font la différence :

- Adaptation à vos besoins au quotidien et sur la durée
- Démarche de prise en charge globale, en totale coordination avec nos partenaires
- Proximité : nous sommes implantés depuis plus de 45 ans sur votre commune et les communes limitrophes
- Souplesse : évaluation gratuite des besoins via une visite à domicile, devis gratuit
- Réactivité : nous intervenons au plus tard dans les 24 h, dans la journée si cela est nécessaire
- Association certifiée Afnor NF311, ce qui est gage de qualité

Nous vous accueillons dans les locaux de la mairie d'ÉVRAN le mardi matin de 9h à 12h30

Contacts : 02.96.84.44.88 ou 02.96.83.98.70

Les dépenses supportées ouvrent droit à un avantage fiscal à hauteur de 50% de la dépense selon la réglementation en vigueur. Ce dernier peut prendre la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt.

■ COLLECTE BANQUE ALIMENTAIRE:

Les 29-30 novembre et 1^{er} décembre.

Les bénévoles collecteront des denrées non périssables au Carrefour Contact. Vos dons seront ensuite stockés et distribués aux personnes dans le besoin sur les communes des Champs Géaux, Évrans, Saint André des Eaux, Saint Juvat, Le Quiou, Plouasne et Tréfumel.

Rappel : 583 produits récoltés lors de la collecte d'avril 2019.

Merci pour votre geste!



■ L'ASSOCIATION LE CONNETTABLE

C'est un ensemble de services coordonnés, adaptés aux personnes fragilisées, complémentaires pour un maintien à domicile facilité et optimisé :

- **Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)** entretien de logement, accompagnements sorties pour loisirs ou rendez-vous, la préparation de repas, l'aide à la mobilité, ...
Evaluation personnalisée à votre domicile
- **Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)** pour les soins d'hygiène et de confort nécessaires dans une situation de dépendance ponctuelle ou chronique
- **Le service portage de repas**, pour vous apporter un repas équilibré et agréable 7 jours sur 7 toute l'année
- **Le Service Accueil de jour** pour apporter un cadre et soutien aux personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et apparentées et soutenir leurs familles aidantes
- **Le service HEBERGEMENT TEMPORAIRE au sein de l'EHPAD** permettant un souffle après une intervention ou un répit régulier des familles aidantes.

**PERMANENCE TOUS LES MARDIS DE 9H00 à 12H00
à la mairie de PLOUASNE**

**PERMANENCE TOUS LES JEUDIS DE 9h00 à 12h00
à la mairie d'ÉVRAN**

POUR vous accompagner, UN NUMERO UNIQUE : 02 96 87 64 64

■ EHPAD ÉVRAN

Sortie à la cale de Mordreuc :



Les bénévoles et les résidents de l'EHPAD « LE CLOS HEUZE » ont participé à une sortie extérieure le 13 septembre 2019. Direction : La cale de Mordreuc à Pleudihen sur Rance.

Si la cale de Mordreuc offre une magnifique vue panoramique sur la Rance et le château médiéval de Péhou, nos résidents n'avaient qu'une envie : observer le veau marin en liberté qui y a établi domicile.

■ Foyer de vie BEAUMANOIR / COALLIA :



Le 12 juillet et le 26 juillet derniers le foyer Beaumanoir COALLIA a accueilli un groupe de 10 jeunes de l'espace jeunesse de la commune accompagnés de Sébastien Letourneux (animateur) et de Adrien Martin (éducateur sportif), pour partager un pique-nique/ barbecue afin de clôturer cette année riche en échange intergénérationnel.

La journée s'est poursuivie de manière conviviale par des activités de loisirs dans le parc du foyer (vélo, jeux de ballons, pétanque...).

Le but de ce partenariat est de poursuivre une dynamique d'ouverture avec des valeurs humaines conjointes telles que :

- Communiquer et développer la socialisation entre les deux publics,
- Appréhender les différences et les capacités d'intégration de deux publics différents,
- S'adapter à l'autre,

La rencontre entre les deux publics lors de ces journées a permis de développer et de consolider les échanges, en lien avec nos actions visant à promouvoir l'intégration et l'inclusion sociale.

Cette journée riche en cohésion et en partage conforte une collaboration pérenne entre le foyer, les jeunes de la commune et les animateurs de l'espace jeunesse d'Évrans. De plus, occasion toute trouvée en cette fin d'année scolaire pour fêter les membres de l'espace jeunes qui ont été brillamment reçus au brevet des collèges !

■ ACCUEIL D'UNE FAMILLE DE RÉFUGIÉS :

En 2018, l'association AMISEP a établi une antenne à Dinan lui permettant, avec l'appui de l'État, de faciliter l'installation d'une cinquantaine de personnes étrangères ayant obtenu le statut de réfugié sur plusieurs communes (Dinan, Plancoët, Plouër / Rance etc.). Devant le succès de cette première expérience, d'autres communes ont été sollicitées par l'AMISEP. Fin octobre, une famille originaire de l'Afghanistan, s'est installée à Évrans, suite à la signature d'un bail entre l'AMISEP et la mairie d'Évrans pour la location d'un appartement de type 4. Le personnel de l'AMISEP accompagne cette famille dans toutes les démarches administratives et l'aide à s'insérer sur notre territoire.

■ MISSION LOCALE DU PAYS DE DINAN



Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ?

Vous vous posez des questions sur :

- votre **avenir professionnel** : les métiers, les formations et emplois ?
- votre **vie quotidienne** : mobilité, permis, santé, logement, ... ?



A La Mission Locale :

- **RDV en INDIVIDUEL** par un conseiller
- **Ateliers chaque JEUDI MATIN (sans RDV)** : apprentissage, intérim, partir à l'étranger...
- **La GARANTIE JEUNES** un accompagnement renforcé vers l'emploi et une allocation mensuelle (jusqu'à 480€)
- **Des rencontres employeurs** : entretiens, visites d'entreprise, parrainages,...
- **Des stages en entreprise, des offres d'emploi...**
- **Des coups de pouce financiers pour le projet** : permis, réparations,...
- **Un espace d'appui CV, lettre de motivation**, inscription Pôle emploi, téléphone, WIFI,...

Nous rencontrer, suivre notre actualité :

- A Dinan au 5, Rue Gambetta, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (sauf mardi matin),
- Sur un point de permanence proche de chez vous,
- au 02.96.85.32.67
- www.ml-paysdedinan.fr
- www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan
- **La WEB RADIO AIR'ATOM** : un studio d'enregistrement ouvert tous les jeudis pour donner vos avis sur des sujets qui vous intéressent, partager des infos www.soundcloud.com/air-atom

NOUVEAU !



Avec PIMP ton CV, des jeunes réalisent des vidéos d'autres jeunes en situation de travail dans les entreprises locales.

A découvrir sur notre site web et sur une borne tactile à la Mission Locale !

Venez vous informer sur le service civique : les missions possibles, les offres près de chez vous...



Depuis septembre, les établissements scolaires d'Evrans accueillent 400 enfants et 300 d'entre eux déjeunent chaque jour au restaurant scolaire.

■ ÉCOLE JULES VERNE



Deux nouvelles enseignantes ont rejoint l'équipe : Audrey Hage et Célestine Adam se partagent à mi-temps la classe de CP-CE1.

150 élèves sont répartis sur 6 classes.

- TPS-PS : 20 élèves Mme Nathalie Bruand, ATSEM Patricia Demeuré
- MS-GS : 26 élèves Mme Mélanie Charlou, ATSEM Aurélie Sarciaux (en remplacement d'Evelyne Molnar)
- CP-CE1 : 26 élèves Mme Christelle Chevreteau
- CP-CE1 : 26 élèves, Mme Hage et Mme Adam
- CE2 : 25 élèves Mme Perrotte
- CM1 : 26 élèves Mr Latron
- Les CM2 sont scolarisés à l'école du Quiou.

Pour continuer dans le thème du développement durable, toute l'école s'engage autour d'un projet autour de l'arbre et la forêt : découverte du milieu forestier, visite d'une exposition au musée Mathurin Méheut, plantation d'une haie bocagère et même travail en musique sur le thème de l'arbre.

Un autre axe du projet d'école portera sur l'égalité fille/garçon.

Le nouveau matériel numérique financé par les communes du syndicat intercommunal et l'Éducation nationale (TBI et tablettes) permet un usage du numérique plus régulier et plus individualisé.



■ ÉCOLE SAINTE-ANNE



Nous vivons une nouvelle rentrée dans une stabilité d'équipe enseignante et d'effectifs d'élèves inscrits. 136 élèves dont 48 en maternelle encadrés par Mmes Rouillard Vanessa et Pautrel Virginie aidées de Mmes Rochefort Béatrice, Renault Karine et Ricard Charlotte, ASEM. 88 élèves sont inscrits en élémentaire encadrés par Mmes Pautrel Virginie, Josse Sabrina, Lemessager Frédérique, Carosio Valérie et Gantier Cécile aidées de Mme Marc Sophie, AESH. Mme Renault Claudine est la secrétaire comptable du groupe scolaire.

Les projets en cours d'élaboration, engloberont divers domaines : la littérature, les arts du son : un projet en partenariat avec Le Kiosque. Un projet voile sera également vécu par les élèves de CE2-CM ainsi qu'un projet chorale.

La communauté éducative poursuit son travail de construction d'un projet éducatif répondant aux besoins des élèves accueillis. Le conseil d'établissement permet chaque année de partager les préoccupations et les projets des enseignantes et des associations.

L'établissement souhaite également répondre favorablement à la dynamique lancée par la Direction de l'Enseignement Catholique des Côtes d'Armor pour cette rentrée concernant des actions liées à l'éco-citoyenneté.

■ COLLÈGE SAINTE ANNE - SAINT JOACHIM

L'année scolaire a repris mardi 3 septembre avec 114 élèves répartis en 6 classes.

Un nouvel encadrement des élèves a été mis en place en cette rentrée avec la nomination de M.Kévin Crombez en tant que directeur adjoint. Ce dernier sera également enseignant d'E.P.S. Deux autres professeurs, Mme Katharina Taillebois, professeur d'allemand et Mme Gaëlle Créau intègrent l'équipe pédagogique. Dès la classe de 6^{ème}, sous forme d'initiation, de l'espagnol et de l'allemand seront proposés aux élèves.

Cet accent sur l'apprentissage des langues sera renforcé par un séjour à Madrid pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} au printemps. Une classe de neige début janvier s'adressera aux élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}.

Dans le but de développer les qualités d'expression des élèves, de nouveaux ateliers leur seront proposés le mardi soir de 15h à 16h30 : chant choral, arts plastiques et atelier pêche.

L'option football est à nouveau proposée aux volontaires en partenariat avec le club du Stade Evrannais.

■ SERVICE JEUNESSE

Les nombreuses activités proposées, par le service jeunesse lors des vacances estivales ont rassemblé à chaque fois entre 10 et 20 jeunes (visite de Terra Botanica / le zoo de Branféré / ski nautique / tournoi de Base-ball)

Les jeunes du service ont été accueillis deux fois par les résidents et animateurs (trices) du foyer Beaumanoir, dans le cadre des barbecues.

Les jeunes et résidents ont pu échanger, discuter tout en participant à des matchs de foot / tournoi de pétanque et de palets....



18 jeunes de 10 à 15 ans ont profité du séjour de vacances organisé du 29 juillet aux 3 août 2019 en Vendée.

Ils ont passé six magnifiques journées ensoleillées en profitant d'un cocktail d'activités (par aquatique O'Gliss / Duel Arena / Parc du Puits du Fou et son spectacle nocturne / la plage...)

La maison des jeunes est ouverte à chaque vacance scolaire (sauf Noël et août), de nombreuses activités vous sont proposées, vous retrouvez le programme détaillé dans le flyer spécifique à chaque vacances.

Actions de bénévolat :

Nous recherchons des jeunes pour réaliser une fois par mois le goûter de la garderie de l'école Jules-Verne.

A chaque action de bénévolat, cela permettra d'alimenter une cagnotte afin de financer une sortie / activité proposées par le service. D'autres actions de bénévolats vous seront proposées tout au long de l'année...

L'équipe d'animation vous accueille toute l'année à la maison des jeunes, les mercredis de 14h à 18h et le vendredi de 16h30 à 18h30.

■ MISSIONS ARGENT DE POCHE

Les 28 missions programmées pour cette année se sont déroulées grâce à l'implication et la motivation de 12 jeunes évrannais âgés de 16 à 18 ans. Nous les remercions vivement.

Cet été, leur aide a été très utile dans différents domaines, à savoir :

- le 14 juin : aide à la préparation de la fête de la musique
- le 11 juillet : rangement de l'ancienne bibliothèque de l'école Jules Verne
- le 16 juillet : nettoyage et inventaire dans la cuisine de la salle Jean de Beaumanoir
- le 4 août : aide à l'installation et au rangement pour A Dimanche sur le Canal
- le 29 août : réorganisation et logistique au sein de l'école Jules Verne
- le 5 octobre et 6 novembre : nettoyage des massifs de la commune et plantation

■ AFFAIRES SCOLAIRES

Projet d'aménagement de la cour de l'école Jules Verne (suite)

Comme annoncé dans le dernier numéro du bulletin municipal, toutes les classes travaillent sur ce projet, accompagnées par Didier Pidoux, plasticien designer (DNSEP), paysagiste (CESPV), conseiller au CAUE 22 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor). Il s'agira de construire du mobilier inspiré des designers tels que Enzo Mari. Le bois est commandé, il va falloir sortir les scies sauteuses, les ponceuses, les limeuses et les visseuses !

Petite chronologie :

En fin d'année scolaire, chaque niveau, de la Petite Section au CM2, a reçu un cours sur l'histoire du design. Ensuite, ils ont conçu le mobilier qu'ils souhaitaient. Ils l'ont ensuite réalisé sous forme de maquettes, à partir d'une photo aérienne de l'école.



Ce sont les enfants de Petite, Moyenne et Grande section qui ont démarré le chantier, en construisant eux-mêmes deux chaises sur le modèle de celle d'Enzo Mari. Ils ont également fabriqué un collecteur de déchets en forme de girafe : le Giraf'on-tri.

A l'intérieur de ce meuble, six casiers permettent de déposer et trier les déchets de la cour : papiers, plastique... Ce projet original et exemplaire a reçu le prix « Meilleur en énergies » de l'édition 2019.

En parallèle, des élus d'Evran et de Lanvallay, ainsi que les responsables des services techniques respectifs se sont rencontrés pour échanger sur leurs projets d'aménagements de cours d'écoles, à Lanvallay. Chaque expérience permet d'enrichir et adapter la démarche et de belles perspectives sont envisagées pour les jeunes évrannais.



Enfin, Didier Pidoux est intervenu en conseil municipal : il a apporté ses éclairages plus largement sur les pratiques actuelles en termes d'espaces publics et développement durable en abordant les notions d'éco gestion, de gestion et d'appropriation.

Pour en savoir plus sur la construction de mobilier design, voici un lien vers l'émission « Archi à l'ouest » du 23 mai dernier, diffusé sur Tébéo qui résume cette expérience en 12 min :

<https://www.tebeo.bzh/replay/176-archi-a-louest/10476622>



■ ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2019

Le bilan de l'exécution budgétaire pour l'année 2018 a été présenté dans le BM de mars. Le budget 2019, voté le 9 avril dernier, s'élève à un montant total de 2 869 844 € dont 1 988 826 € pour la section de fonctionnement et 881 018 € pour la section d'investissement. Il se décompose par grands postes comme suit :

F O N C T I O N N E M E N T

DEPENSES (1 988 826 €)		RECETTES (1 988 826 €)	
Charges à caractère général	520 100	Excédent de fonctionnement reporté de 2018	333 658
Charges de personnel	629 635	Produits des services	313 189
Atténuation de produits	2 000	Impôts et taxes	565 887
Dépenses imprévues	31 000	Dotations, subventions & particip.	602 891
Autres charges de gestion courante	267 880	Atténuation de charges	14 400
Charges financières	44 200	Autres produits de gestion courante	138 801
Charges exceptionnelles	500	Produits financiers	0
Opérations d'ordre entre sections	18 631	Produits exceptionnels	0
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	474 880	Opérations d'ordre entre section	20 000

I N V E S T I S S E M E N T

DEPENSES (881 018 €)		RECETTES (881 018 €)	
Déficit d'investissement reporté	205 194	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	474 880
Subventions d'équipement versées	11 500	Subventions d'investissement	72 832
Immob. en cours & opé. d'équipement	480 953	Dotations, fonds divers	32 269
Emprunts et dettes assimilées	120 712	Excédent de fonctionnement capitalisé	253 646
Autres immobilisations financières	0	Dépôts et cautionnements reçus	1 000
Dépenses imprévues	15 000	Produits de cessions	100
Opérations d'ordre entre sections	20 000	Opérations d'ordre entre sections	18 632
Opérations sous mandat	27 659	Opérations sous mandat	27 659
Opérations patrimoniales	0	Opérations patrimoniales	0



■ PRINCIPALES TENDANCES POUR LE FONCTIONNEMENT

Les prévisions sont favorables avec une augmentation des dépenses qui reste modérée et inférieure à celle des recettes.

Côté dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues (1 495 314 € ; + 24 762 €) augmentent modérément (+1,7%)	➔	Charges à caractère général	+0,1%	+ 428 €
	➤	Charges de personnel	+5,5%	+32 890 €
	➡	Autres charges de gestion courante	-2,8%	- 7 592 €
	➤	Charges financières	-2,2%	- 1 000 €

- Les charges à caractère général sont pratiquement stables avec une augmentation sur certains postes (fourniture des repas pour la cantine, combustibles, maintenance, taxes foncières) tandis que d'autres connaissent une baisse sensible, notamment les fournitures de voirie (réduction des travaux en régie par rapport à 2018) et l'entretien des voies par entreprise (en lien avec le transfert de compétences voirie à Dinan Agglomération).
- Les autres charges de gestion courante baissent principalement en raison d'un changement dans le mode de règlement de la contribution au Service départemental d'incendie (SDIS), qui n'apparaît plus comme une charge de la commune mais se retrouve ponctionnée au niveau du calcul de l'attribution de compensation versée par l'agglomération (voir plus bas).
- Les charges financières continuent à baisser en lien avec le désendettement amorcé depuis 2015.
- A l'inverse, les charges brutes de personnel prévisionnelles enregistrent cette année une augmentation notable. Deux raisons principales l'expliquent : le retour à un effectif de 5 agents au niveau du service technique d'une part ; l'effort financier accordé dans le cadre du nouveau régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) d'autre part.

Côté recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement prévues (1 635 168 € ; + 33 57 €) progressent de 2,1%	➔	Produits des services et du domaine	-0,2%	-704 €
	➡	Impôts et taxes	-7,1%	-43 133 €
	➔	Dotations, subventions	-0,5%	-2 907 €
	➤	Autres produits de gestion courante	+97,7%	+68 601 €

- Les produits des services sont pour ainsi dire stables.
- Les recettes d'impôts et taxes baissent. La première raison est la nouvelle diminution des contributions directes (Taxe d'habitation et taxe foncière) résultant de la réduction programmée sur 3 ans des taux d'imposition dans le cadre du Pacte fiscal et financier de Dinan Agglomération et les communes. C'est ainsi que les taux d'imposition pour Evran,

qui n'ont pas augmenté entre 2012 et 2016, baissent pour la 3^e année consécutive : la taxe d'habitation est passée à 13,45% (contre 15,10% en 2013) et la taxe foncière sur le bâti à 16,91% (contre 18,82% en 2013). La seconde raison est la réduction assez drastique des attributions de compensation (-44 072 €).

Qu'est-ce que l'Attribution de compensation versée par Dinan Agglomération à la commune d'Evran ?

Cette attribution de compensation (AC) a commencé à être versée en 2017 dans le cadre du Pacte fiscal et financier adopté en mars 2017 par Dinan Agglomération. Au départ, cette « AC fiscalité » est venue compenser la baisse des taux d'imposition progressive sur 3 ans que les communes ont consenti pour permettre une harmonisation des taux entre les ex-communautés de communes sans effet financier pour les contribuables.

En 2019, cette « AC » fiscalité a été augmentée (+ 17 472 €) suite à la troisième année de baisse des taux d'imposition de la commune. Cependant, deux autres AC, cette fois négatives, viennent compléter l'enveloppe cette année : une « AC SDIS » (-34 946 €) qui compense le transfert à Dinan Agglomération du paiement de la contribution au Service départemental d'incendie et de secours et une « AC Voirie » (- 26 598 €) qui compense le transfert de compétences voirie à l'agglomération. Ainsi, l'Attribution de compensation globale versée par Dinan Agglomération n'est plus que de 28 412 € en 2019 contre environ 72 500 € en 2018.

- Les dotations baissent légèrement suite aux compressions attendues au niveau de certaines subventions ou fonds de compensation (emplois aidés, CAF, FDTP) et malgré une nouvelle remontée de la Dotation globale de fonctionnement qui atteindra environ 489 000 € en 2019.
- Les autres produits de gestion courante bénéficient du reversement de l'excédent prévisionnel de clôture du budget annexe du lotissement des Noisetiers.

■ PRINCIPALES TENDANCES POUR L'INVESTISSEMENT

Côté dépenses :

Outre les remboursements d'emprunts en capital, qui représentent encore près de 121 000 € cette année, les dépenses d'investissement réelles sont principalement constituées des dépenses d'équipement suivantes :

N° OP	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	Propositions nouvelles	Total BP 2019
204	Subventions d'équipement versées (SDE) – travaux électricité SDE	10 900	600	11 500
12	Salle des fêtes		105 000	105 000
14	Etude diagnostic bourg	25 700		25 700
162	Mairie (matériel de bureau et informatique travaux de toiture et isolation)	1 600	58 400	60 000
17	Acquisition abris bus (poubelles abribus)		500	500

suite du tableau en p. 16

197	Chauffage église et mise en sécurité	44 253	900	45 153
209	Ecole Publique (VMC double flux)		60 000	60 000
21	Equipement service technique (godet terre, masse p/tracteur, débroussaileuse)		5 650	5 650
22	Restaurant scolaire (détecteur de fumée)		12 100	12 100
220	Signalisation (panneaux de campagne, affichage associations, miroir sortie terrain de tennis bord canal)	16 000	3 300	19 300
26	Travaux de voirie définitive lotissement Noisetiers	1 160	40 000	41 160
44	Animation Jeunesse (mobilier local jeunes)		650	650
58	Travaux changement porte entrée local services techniques		5 800	5 800
60	Illuminations	3 000		3 000
65	Aménagement port du canal (reliquat sur installations jeux, étude ADAC, construction des sanitaires, MO)	3 425	60 426	63 851
69	Service périscolaire (équipement garderie)		850	850
70	Défense incendie			
71	Bibliothèque (divers mobiliers)		3 400	3 400
74	Voirie 2019 (étude ADAC La Lande du Tournay)		852	852
75	Aménagement bord de rance (acquisition parcelles)		5 000	5 000
TOTAL		106 038	363 428	469 466

RAR = restes à réaliser

Ce programme d'investissement correspond à celui qui a été présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire au Conseil municipal du 28 mars 2019.

Côté recettes :

Les recettes d'investissement comprennent essentiellement les subventions d'investissement versées par le Département, la Région et l'Etat (72 832 €), les versements du Fonds de Compensation de la TVA pour l'investissement (estimés à 22 000 €), les recettes liées à la taxe d'aménagement (estimées de façon prudente à 10 269 €) et les excédents de fonctionnement capitalisés affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (253 646 €).

SITUATION DES EMPRUNTS

Aucun emprunt n'ayant été souscrit pendant cinq ans, la dette de la commune (capital) est passée de 1,86 millions d'euros en début de mandat à 1,16 millions fin 2018, soit une baisse de l'ordre de 700 000 €. La dette par habitant qui était de 1 101 € début 2014 a baissé de 40% pour redescendre à 661 € / habitant début 2019. Sur la même période, les annuités d'emprunts (capital et intérêts) ont baissé de 54 000 € (-24%) pour représenter en 2018 un montant de 168 945 €.

Sports, loisirs & culture

FOULÉES ÉVRANNAISES

710 coureurs pour Jules s'étaient réunis à l'occasion de l'édition 2019 de 'Courir pour un enfant', le 19 avril 2019, ce qui a permis à l'association de remettre un chèque de 8150 € à sa famille.

La date des 19^{èmes} foulées Évranaises : 'courir pour Eugénie' est prévue le Vendredi 17 Avril 2020.



FÊTE DE LA MUSIQUE



La 6^{ème} Fête de la musique, organisée par la municipalité, le 14 juin, dans le centre bourg, sous le soleil, a connu un vif succès auprès des amateurs de bonne musique.

Pour cet événement gratuit, plusieurs groupes musicaux étaient présents :

- Ezor, groupe de deux jeunes rappers evrannais
- Clément Norman, jeune chanteur-guitare dinannais

- Tangi Penard et Monique Fourel à la Bouèze assuraient les intermèdes,
- Beurivage, groupe de chanson française
- Les Armoires Blindées, groupe de rock
- Gad Zukes, groupe de pop-rock britannique

La fête avait commencé au "Puits sans Fond " à 17h avec un groupe familial et s'est terminée au bar le "Sulky " à 22h30 avec un concert de rock berbère. La restauration était assurée par les commerçants de la place Jean Perrin.

■ TOURNOI DE FOOT LES P'TITS CRAMPONS

Record de participation battu (48 équipes engagées) pour le deuxième tournoi des P'tits Crampons organisé par le club de football Stade Evrannais et son animateur Adrien Martin, le 22 juin au stade municipal. Soleil, bonne humeur et convivialité étaient au rendez-vous.

Ce rassemblement de jeunes footballeurs était dédié aux catégories U6 à U13. Le club le plus éloigné venait de Plouagat/Chatelaudren.

La restauration et la buvette étaient tenues par les seniors et les bénévoles du club. La journée s'est terminée avec tous les bénévoles autour de galettes saucisses.



■ JAZZ O'CANAL LE 28 JUIN AU PORT D'ÉVRAN

Dans la continuité de Jazz aux Ecluses, la commune a souhaité renouveler le rendez-vous pré-estival d'un concert de jazz sous forme d'un apéro musical. Ce rendez-vous « JAZZ O'CANAL » s'est déroulé au port en soirée en partenariat avec le club local de football Le Stade Evrannais pour la buvette et restauration.

La partie musicale était assurée par le musicien David GWYNE (piano numérique) accompagné du guitariste Clément LEGITIMUS. La sonorisation et la programmation étaient assurées par LES EVRANNEURS.

Pour terminer cette chaude soirée, le match du mondial féminin (FRANCE-USA) a été retransmis.

Quelle ambiance avec tous ces supporters !

■ FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

Cette année, la restauration et la buvette étaient organisées par les bénévoles du Stade Evrannais. 450 personnes sont venues se restaurer et admirer le feu d'artifice. Le bal dansant était assuré par Thierry animation.

■ À DIMANCHE SUR LE CANAL DIMANCHE 4 AOÛT

A dimanche au canal devient A DIMANCHE SUR LE CANAL c'est une animation proposée par l'association ESCALES FLUVIALES DE BRETAGNE (anciennement Canaux de Bretagne). C'est une association qui défend « l'esprit canal » et qui regroupe des collectivités, des particuliers et des professionnels.

Le projet de l'association se décline en 4 axes :

- Qualifier les sites riverains (à ce titre Evran a demandé le label CITE FLUVIALE DE BRETAGNE)
- Développer une offre de séjour et d'itinérance
- Animer les voies d'eau
- Communiquer

La commune d'Evran adhère à cette association et participe avec 25 autres communes à cette manifestation A DIMANCHE SUR LE CANAL sur l'ensemble des canaux bretons. Toute la communication est assurée par l'association. Les communes d'accueil offrent l'apéritif, proposent des animations pour petits et grands et installent des tables pour ce grand pique-nique.

Cette journée festive est organisée sur le PORT d'ÉVRAN et au VIEUX BOURG DE ST JUDOCE. Les 2 municipalités se groupent pour offrir l'apéritif et le café et animer les 2 sites.

Cette édition 2019 a connu un beau succès populaire avec la participation de 600 personnes (pique-nique et café) et environ 1000 visiteurs.

Pour Evran, l'apéritif était servi par des élus, des bénévoles et des jeunes dans le cadre du dispositif Argent de poche. La restauration, la buvette, la sonorisation et le financement de certains groupes musicaux étaient assurés par les Evranneurs.

Apéro et pique-nique en musique

Après les passages très applaudis de groupes musicaux PEER 2 PEER (piano-guitare) et PRESQU'UN TEAM (harpe et batterie), le groupe VENTS ET MAREES de Dinard a investi la scène pour un concert de chants marins.



A bord de doris

Les deux municipalités ont souhaité inviter 2 associations de doris (Les Bordées de Singe et l'Association Doris Emeraude Rance) pour proposer des balades sur l'eau et faire des démonstrations de matelotage.



Animations pour les enfants

Les enfants avaient le choix entre faire une balade à dos de poney, se faire maquiller ou utiliser la structure gonflable installée pour cette manifestation.

Expositions rive gauche

Après un périple sur les routes du Pays d'Évrans et une halte gastronomique au Domaine du Triskell Rouge, une vingtaine de rutilantes voitures de collection sont venues se faire admirer sur la rive gauche du canal et participer aux festivités de A dimanche sur le canal.

De belles maquettes de bateaux aux couleurs vives sont venues leur tenir compagnie (club mini-bateaux et mini-bolides d'Évrans).

Un grand merci à tous les bénévoles qui font vivre cette manifestation !

■ JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE LE 21 ET 22 SEPTEMBRE

En parallèle de la présentation du Pendule de Foucault dans l'église par Alain Faisant, l'association d'astronomie dinannaise a



tenu deux stands pendant ces journées : un, près de l'église, sur l'observation du soleil tenu par Michel Marchand, et un autre sur le marché, sur le cadran solaire et le sextant tenu par Lucien Québric. Jean-Loup Martin présentait, également sur le marché, des panneaux et des fiches informatives sur les pollutions et le changement climatique. Le samedi après-midi, en salle d'honneur de la Mairie,

Monsieur Martin a animé une conférence débat sur l'« Atmosphère Bien Commun Patrimonial » ; il était accompagné du Docteur Van Dien, médecin à Pleudihen sur Rance.

Le château de Beaumanoir était ouvert au public, ainsi que le Manoir de la Touche. Dans les jardins du manoir, la compagnie de danse contemporaine Grégoire & co a effectué deux représentations de leur spectacle Zooool, fortement apprécié par les spectateurs venus nombreux.

■ ■ ■ ■ ■ RENDEZ-VOUS ! ■ ■ ■ ■ ■

■ COLLECTIF VOLKANIK LE VENDREDI 29 NOVEMBRE A 20H30 SALLE JEAN DE BEAUMANOIR

La saison culturelle de Dinan Agglomération s'arrêtera une fois de plus à Évrans pour le concert du Collectif Volkanik. Ce groupe, composé de quinze musiciens professionnels, propose un show endiablé et décalé, qui vous fera revivre en stéréo et en couleurs l'âge d'or des programmes culturels de la Radiotelevizija Yougoslave. Une rencontre improbable entre l'univers des séries télévisées allemandes des années 70 et le répertoire des fanfares des pays Balkans.

A cette occasion, nous recherchons des objets des années 60-70 (2 à 3 téléphones, 1 boule à facettes, pantalons, vestes, imperméables, robes, sous-vêtements, chaussures, draps, 1 à 2 parapluies), afin de décorer la salle Jean de Beaumanoir. Vous pouvez déposer les objets auprès de l'animateur jeunesse de la commune, Mr Letourneux les vendredis 15 et 22 novembre 2019 de 16h30 à 18h30.

Le lieu de dépôt : la maison des jeunes 17 rue de la Libération (en face de la bibliothèque).

Vous pourrez récupérer au même endroit les objets prêtés le mercredi 4 décembre de 14h à 18h et/ou le vendredi 6 décembre de 16h30 à 18h30

Buvette et petite restauration sur place

Billetterie à la Mairie d'Évrans, sur le site Internet de Dinan Agglomération ou au Théâtre des Jacobins à Dinan.

Tarif : 15€ / 12 € (tarif réduit) / 6€ (- de 12 ans)



■ LE MARCHÉ DE NOËL

vendredi 13 décembre 2019 – rues Jean de Beaumanoir et Apothicaire.



■ A NOTER DANS VOS AGENDAS

- Samedi 30 novembre à 11h00 : Café coup de coeur
- Samedi 7 décembre à 11h00 : spectacle « Sacrée Nature » par Le Voyage Enchanté – à partir de 4 ans

Horaires d'ouverture :

Lundi	16h15-18h30
Mardi	16h15-18h30
Mercredi	10h30 -12h30 et 14h00-17h00
Vendredi	16h15-18h30
Samedi	10h30-12h30 et 14h00-17h00

Tarifs :

La lecture sur place est libre et gratuite, cependant pour emprunter des documents, une inscription est nécessaire (4 livres ou revues pour 4 semaines + 1 dvd ou cd pour 1 semaine).

- Enfants : 3 euros par an
- Adultes : 6 euros par an
- Adultes (hors Evran) : 8 euros par an

Contact : Delphine DAVID au 02-96-27-53-33

Adresse : 17 rue de la Libération à EVRAN (derrière les salles communales)

Facebook : Bibliothèque Evran Au coin d'un Livre

■ TÉLÉCHARGER ET SE FORMER

La Bibliothèque des Côtes d'Armor propose des ressources numériques accessibles à tous les abonnés de la bibliothèque. Télécharger des livres, écouter de la musique, regarder des films en streaming, lire des magazines sur votre téléphone, ordinateur ou tablette, suivre des cours en ligne. Tout cela est désormais à votre disposition sur internet. Gratuites, conditionnées à une inscription dans votre bibliothèque municipale, elles sont accessibles directement depuis le portail de la BCA, après authentification. Venez demander votre identifiant et votre mot de passe à l'accueil de votre bibliothèque à Evran.

■ PRIX DES INCORRUPTIBLES

Nous avons reçu la toute belle sélection jeunesse des livres du Prix des Incorruptibles 2019/2020... Votre bibliothèque préférée a acheté toute la sélection, de la maternelle au lycée : venez vite les découvrir et les emprunter... Attention, pépites en vue ! Le vote se fera au mois de mai 2020.

■ CAFÉ COUP DE CŒUR HORS LES MURS DES 28 ET 29 JUIN



Delphine David a animé le week-end « Café coup de Cœur » les 28 et 29 juin : au Puits sans Fond pour discuter BD et Au Fil de l'Eau à Betineuc pour découvrir les romans préférés de nos lecteurs. Ils ont été conquis par les BD et par les romans.

■ CAFÉ COUP DE CŒUR DU 21 SEPTEMBRE

Le "Café coup de coeur" du 21 septembre s'est déroulé dehors et sous le soleil pour le dernier jour de l'été. Les lectrices de la bibliothèque ont présenté leurs lectures préférées de l'été :



Le prochain Café coup de cœur aura lieu le **30 novembre à 11h00**.

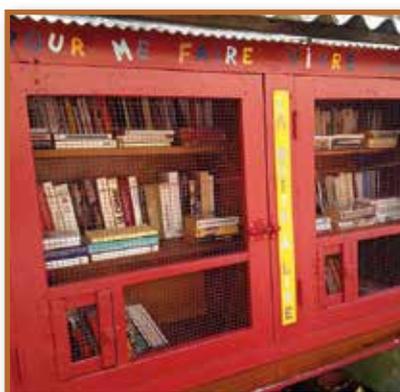
■ EXPOSITION VÉRONIQUE VASSILIU



La bibliothèque a eu la chance d'accueillir l'exposition « Le Monde en Couleurs » de Véronique Vassiliu, artiste plasticienne malouine, pendant tout le mois de juillet. Ces toiles colorées mélangent différentes

techniques : peinture, collage, graphisme... Inspirée de l'Amérique du sud, de l'Australie et de l'Afrique, ses œuvres chatoyantes s'accordaient très bien avec les chaudes températures du mois de juillet. Véronique anime des ateliers toute l'année sur Saint-Malo : <http://atelierveroniquevassiliu.over-blog.com/>

■ NOUVEAU : LA BOITE A LIRE 24H/24



Deux habitants d'Evran ont rénové la cage à lapins qui est située dans la cour derrière le bar Le Puits Sans Fond. Installée depuis le mois de juin, la boîte à lire ne demande qu'à vivre. Le principe est simple : prenez, lisez, emportez, déposez des livres quand vous voulez, comme vous voulez. Un

mode d'emploi est affiché sur la boîte. Elle est accessible sans abonnement ni inscription, 7j/7, 24h/24, elle est gratuite et sans intermédiaire.

■ PLUI-H

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et Habitat Intercommunal est en cours de finalisation et devrait être opérationnel à partir de janvier 2020. Il résulte d'un travail intense des communes et de Dinan Agglomération et a permis une forte économie de temps et d'argent en comparaison avec l'élaboration d'un PLU par chacune de nos 64 communes.

Plusieurs personnes ont eu l'occasion de rencontrer les commissaires enquêteurs à l'occasion de l'enquête publique. La plupart des remarques formulées par les habitants d'Evran ont pu être prises en compte.

■ PLAN VÉLO COMMUNAUTAIRE

Le service Transports et Mobilités de Dinan Agglomération s'attèlera au cours des prochains mois, en lien avec les communes, à la conception d'un plan d'actions qui inclura des aménagements et d'autres mesures visant à faciliter l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens.

■ RÉSIDENCE LES NOISETIERS

La construction des 10 maisons de ce lotissement étant terminée, les entreprises ont effectué en octobre les aménagements finaux : voirie, espaces verts, éclairage public ...

■ FIN DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

2019 marque la fin des divers travaux effectués à l'église depuis plusieurs années. Ils ont concerné le renforcement de la charpente, la sécurisation de l'accès au clocher, la mise en conformité vis-à-vis des normes de sécurité et d'accessibilité.

■ TRAVAUX À LA SALLE JEAN DE BEUMANOIR ET NOUVEAU BLOC SANITAIRE AU PORT

Ces travaux seront finalement reportés à fin 2020 – début 2021, l'architecte retenu n'ayant pas pu confirmer son engagement à respecter les délais initialement prévus.

■ EVRAN À NOUVEAU SÉLECTIONNÉ POUR LE RENFORCEMENT DU DYNAMISME DES BOURGS RURAUX

La réponse de la Région Bretagne, de l'Établissement Public Foncier, de l'État et de la Banque des Territoires est tombée le 3 juillet : Evran fait partie des 26 bourgs ruraux bretons sélectionnés pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier (614 000 euros) de la part de ces 4 partenaires. 214 bourgs et villes avaient déposé un dossier de candidature en février 2019. 26 bourgs ont été retenus pour le cycle « travaux » (dont Evran) et 18 pour le cycle « études » (Evran avait été retenue à ce titre en 2018). 16 centres villes l'ont été en cycle « travaux » et 10 en cycle « études ». Ceci pour un total de plus de 28 millions d'euros pour les 70 projets retenus.

Le document déposé par la mairie d'Evran « Evran 2030 : centralité et ruralité augmentées » est consultable sur evran.bzh. Les opérations d'aménagement et le plan de financement qui y sont décrits seront amenés à évoluer en fonction des choix des

élus, des capacités financières de la commune et des subventions complémentaires à obtenir et en tenant compte de l'avis et des suggestions des acteurs et de la population évranaise. Les opérations retenues par les financeurs sont :

- 1. Animation / Pilotage / Ingénierie / Participation citoyenne. Subvention : 50 000 Euros. Un collectif habitant devra être constitué dans la suite du groupe habitants qui a travaillé en 2018 avec le cabinet Prigent & Associés sur l'étude.
- 2. Espaces publics / Halles / Mobilités. Subvention : 450 000 euros. Il s'agit ici de l'aménagement des espaces situés entre la rue de la mairie, la rue de la Libération, la rue de La Fontaine et l'école Jules Verne et consistant à la démolition de l'ancienne supérette, la construction de halles, la création d'un espace convivial et végétal, la réorganisation des espaces de stationnement et des modalités de déplacements.
- 3. Transition énergétique (prise en compte des dépenses relatives au réseau de chaleur et chaudière bois). Subvention : 114 000 euros. Une étude de faisabilité devra confirmer l'intérêt ou non de chauffer les bâtiments publics (école, mairie etc.) avec du bois récolté localement.



■ CONVENTIONNEMENT AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

De plus en plus fréquemment, les collectivités font appel à l'EPFB pour les aider à intervenir sur le foncier dans les bourgs ou centres villes. A Evran, deux conventions ont été discutées pour mandater l'EPFB dans l'acquisition de :

- Deux grandes maisons vacantes, rue Jean de Beaumanoir, pour ensuite les revendre à Dinan Habitat / Neotoa afin de les convertir en une dizaine d'appartements (T1 et T2). Les fonds de jardin seraient revendus à la commune pour création d'un espace de stationnement. Cependant, le conseil municipal a finalement décidé de ne pas s'engager dans cette convention.
- La parcelle sur laquelle se trouve l'ancienne supérette. L'EPFB se chargerait de la conduite des diagnostics, des négociations d'achat et des travaux de dépollution et de démolition. La commune remboursera ensuite l'ensemble des frais et y aménagerait des halles sur une partie de la parcelle.

Quelles activités à Évrans ?

Activités

Lundi

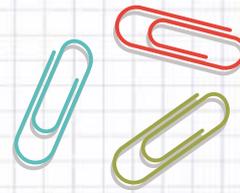
- Cours de pêche 9h à 12h et 14h à 17h (Salle Charles Coudray)
- Cours de broderie de 14h à 16 h (Salle ex CCPE Place Jean Perrin)
- Cours de dessin pour enfants "initiation" (à partir de 7 ans), à 17h (chez Virginie, Le croix chemin)
- Cours de tennis, à partir de 18h (salle des sports)
- Cours de dessin pour enfants " (confirmés), à 18h15 (chez Virginie, Le croix chemin)
- Cours de couture de 19h30 à 22h (Salle Charles Coudray)
- Cours de Pound 18h30 puis zumba 19h30 (salle Jean de Beaumanoir)
- Cours de danse Evydanse : Eveil-initiation 3-5 ans de 17H30 à 18h30/ Barre danse-milieu 8-12 ans de 18H30 à 19H30/ Cours adultes 20H à 22H (salle Émilie Bouhours)
- CAP SPORTS 17h à 18h (salle omnisports)

Mardi

- Randonnées, départ à 14h (en face de la mairie)
- Club de l'amitié à partir de 14h (salle Charles Coudray + Emilie Bouhours)
- Cours de Théâtre 17h - 20 h (Salle ex CCPE Place Jean Perrin)
- Cours de badminton et ping pong à 19h (salle des sports)
- Cours de Yoga à 17 h 30 (salle Émilie Bouhours)
- Cours de scrapbooking à 20h (salle Charles Coudray) – tous les 15 jours
- CAP SPORTS 17h à 19h (salle omnisports)

Mercredi

- Cours de pêche de 9h à 12h et de 14 h à 17 h (Salle Charles Coudray)
- Cours de judo 10h à 12 h (Salle Émilie Bouhours)
- Entraînement de football pour les enfants, à partir de 14h
- Cours de dessin pour enfants "intermédiaires" (à partir de 7 ans), à 17h (chez Virginie, Le croix chemin)
- Danse Ev'ydanse, à partir de 10h (école Jules Verne)
- Cours de couture de 18h à 21h (salle Charles Coudray)
- Cours de gym tonique à 19h30 (salle Jean de Beaumanoir)
- Entraînement de football pour les seniors, de 19h à 21h



Activités

Jeudi

- Cours de danse de salon, de 14h30 à 17h30 (salle Emilie Bouhours)
- Cours de sophrologie, de 19h à 21h30 (salle Emilie Bouhours)
- CAP SPORTS 17h à 19h (salle omnisports)
- Cours d'accordéon, à partir de 17h30 (salle ex CCPE Place Jean Perrin)
- Cours de badminton à 19h (salle omnisports)

Vendredi

- Cours de gym douce à 10h30 (salle Jean de Beaumanoir)
- CAP SPORTS 17h à 18h (salle omnisports)
- Cours de tennis, à 18h (salle omnisports)
- Pilates de 18 h à 20 h (salle Émilie Bouhours)
- Entraînement de football pour les seniors de 19h à 21h

Samedi

- Évrans mini-bateaux de 14h à 18 h saison hiver (salle Emilie Bouhours)
- Club de cyclo à partir de 8h et à partir de 16h de mai à septembre (salle Charles Coudray)
- Le marché : chaque samedi matin Boulevard Ernest Gaultier
- Et chaque 2^{ème} samedi du mois, présence des producteurs locaux et animation musicale.

Dimanche

- Cours de Broderie 10h à 12 h (Salle ex CCPE Place Jean Perrin)
- Le vélo : rendez-vous à 9h (salles communales)
- Le tennis : matchs le matin (salle omnisports)
- Le football : matchs l'après-midi (au stade)

■ FORUM DES ASSOCIATIONS :

Le 6^{ème} forum des associations a eu lieu Mercredi 04 septembre à la salle Jean de Beaumanoir.

Ce rendez-vous annuel, a permis aux clubs sportifs et culturels (31 clubs présents) d'informer et de promouvoir la vie associative dans la commune et si possible de recruter de nouveaux adhérents.

Parmi les nouvelles associations présentes: Animation Pêche, 1.2.3 Théâtre, les Évraneurs, Salsa et la paroisse d'Évrans.

■ AMICALE LAIQUE D'ÉVRAN

L'amicale compte entre 80 et 100 adhérents, selon les années, répartis sur plusieurs cours.

Nous avons 3 animatrices diplômées très dynamiques, professionnelles, pédagogues et très à l'écoute.



Cette année, nous proposons un nouveau cours : LE POUND. Ce cours se pratique avec des baguettes (type baguettes de batterie). En début d'année, nous acceptons 2 cours d'essai pour les nouvelles adhérentes afin de se faire une idée du cours pour s'inscrire ou pas.

Il est tout à fait possible de s'inscrire à plusieurs cours.

Exemple : gym tonique et zumba, zumba et pound...

Si une personne souhaite s'inscrire en cours d'année (jusqu'à fin février 2020), cela sera toujours possible.

Venez rejoindre l'association, prenez du temps pour vous Mesdames ou Messieurs, l'ambiance y est très sympathique et conviviale. Chacune fait ce qu'elle peut du moment qu'elle y trouve de la satisfaction.

Description des cours

■ **GYM DOUCE** : Animatrice Christine ROULANT
Le lundi après midi de 14 h 30 à 15 h 30 et le **vendredi matin** de 10 h 30 à 11 h 30.

Échauffement sous forme de petite chorégraphie, renforcement musculaire, abdos fessiers, équilibre, stretching, le tout en douceur.

■ **GYM TONIQUE** : Animatrice Rosario PALACIOS CANISARES

Le mercredi soir de 19 h 30 à 20 h 30.

Echauffement, renforcement musculaire, coordination, abdos fessiers, stretching

■ **ZUMBA** : Animatrice Elisa MARIE DAVID

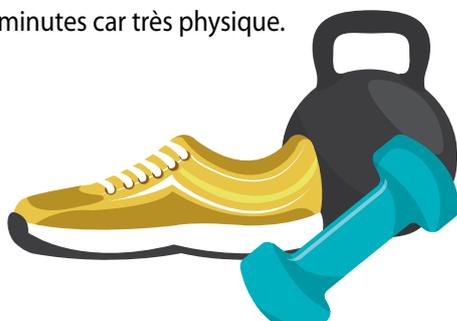
Le lundi soir de 19 h 30 à 20 h 30.

Fitness inspirée par les danses latines, cardio, mémoire, coordination.

■ **POUND** : Animatrice Elisa MARIE DAVID

Le lundi soir de 18 h 30 à 19 h 15.

Fitness inspirée de la batterie, renforcement musculaire, cardio. Cours de 45 minutes car très physique.



■ LA BOUEZE



Le mot Bouèze est à la fois le nom de l'accordéon diatonique qui est considéré comme l'instrument emblématique de la musique traditionnelle en Haute- Bretagne et le nom également d'une association qui s'est attachée à faire revivre cet instrument ainsi que tout le répertoire traditionnel qui s'y rattachait dans tout le nord de L'Ille et Vilaine et l'est des Côtes d'Armor.

L'action de l'association a été prépondérante. Il a fallu au début des années 80, tout l'enthousiasme de jeunes musiciens pour le faire revivre et surtout redonner aux anciens accordéonistes l'envie de le ressortir et de rejouer. La plupart d'entre eux avaient depuis longtemps remis l'instrument au fond de l'armoire.

L'association a très vite organisée les Assemblées de la Bouèze qui ont alors joués un rôle primordial. Chaque année, plus de 400 accordéonistes traditionnels de tous les terroirs s'y pressaient, heureux de se retrouver et de faire sonner de nouveau leur Bouèze. Chaque espace libre, bancs, tables, murets... devenaient autant de scènes improvisées. Des milliers de personnes s'y pressaient.

Depuis sa création, La Bouèze a aussi organisé des centaines d'animations, festou-noz, randonnées, conférences. Parallèlement, l'association a mené un important travail de recherche et de collectage. Des centaines d'heures ont été enregistrées auprès d'accordéonistes, de chanteurs, de conteurs. C'est toute la culture et la mémoire du nord du Pays gallo qui ont ainsi été recueillies. Possibilité d'écoute sur le site de Dastum. Aujourd'hui, La Bouèze continue son action principalement par l'enseignement.

L'association compte près de 400 élèves inscrits sur près de 30 communes à ses cours d'accordéon diatonique, de violon, de clarinette, de flûte, de danse...

Les cours d'accordéon diatonique ont repris en septembre sur Évran où depuis quelques années s'est créé un bon noyau de musiciens. Les cours sont organisés par petits groupes de 2 à 3 musiciens. Ils sont ouverts aux enfants comme aux adultes, débutants ou non. Basés sur la convivialité et l'apprentissage à l'oreille, la connaissance du solfège n'est pas nécessaire.

Les cours seront dispensés par Pascale Vinas. Elle succède à Gwendal Bouffort musicien bien connu par les amateurs de festou-noz de la région.

Participation : 100 € / trimestre.

Renseignements et inscriptions : Pascale Vinas 06 60 29 95 43 ou La Bouèze 02 23 20 59 14 - contact@laboueze.bzh

■ ANIMA PÊCHE

Interview de Jean-François GAUTIER :



J'ai découvert ce sport il y a très longtemps grâce à mon voisin pêcheur qui m'a proposé d'aller avec lui et depuis ce jour, 31 ans maintenant, je ne quitte plus les berges des rivières et plan d'eau.

Les qualités requises pour cette activité sont nombreuses, mais les premières qui me viennent sont : la patience,

l'observation, le respect de soi, des autres et de la nature et bien évidemment du poisson.

Des conseils ? Oui bien sur, mais surtout c'est de prendre confiance, de s'entourer de bons pêcheurs pour apprendre correctement et surtout prendre du plaisir.

La réussite de mon entreprise : donner du plaisir aux pêcheurs qui viendront avec moi, l'organisation en 2020 de mon quatrième enduro carpe.

Mes perspectives d'évolution sont de continuer à faire grandir Anima-pêche, des organisations de plus grandes ampleurs et surtout de me nourrir de toutes les personnes que je rencontrerai lors de mes animations et mes stages.

Je souhaite aussi m'intégrer aux associations comme les foulées évrannaises où j'apporterai mon soutien en proposant des animations tombola etc...

La société Anima-pêche vous propose des enseignements, cours de pêche perfectionnement, cours adultes le lundi et un club jeune le mercredi.

Jean-François GAUTIER, connu dans la région pour les organisations d'enduro carpe sur le site de Bétineuc, est diplômé du BP jeps animateur. Contact : jeffgautier22@gmail.com

LISTE DES ASSOCIATIONS ÉVRANNAISES

NOM DE L'ASSOCIATION	CONTACT	E-MAIL
AAPPMA (pêche)	BLIN René	blin.rene@neuf.fr
ACCORDS D'ARMOR (piano)	DELVILLE Patrice	accordsdarmor@gmail.com
Amicale laïque d'Evrans	SENECHAL Marylène	marylenesenechal@gmail.com
ANANDA (yoga)	GOURENELLE Estelle	vero-gaetan@orange.fr
ANCIENS COMBATTANTS	NOGUES Robert	r-nogues@wanadoo.fr
APE Jules Verne- Les Faluns	DE COCQ Sophie	apejulesverne.lesfaluns@gmail.com
APEL des écoles privées	-	apel.ecole.ste.anne.evrans@gmail.com
Bouèze (accordéon)	BOUFFORT Gwendal	contact@labouzeze.com
Club cyclo EVRANS	ADAM Michel	mich.adam@orange.fr
Club Evrannais de l'Amitié	POSTEL Eliane	ejcp@live.fr
CREME ANGLAISE (théâtre)	-	cremeglaisamdram@gmail.com
EVRAINEUR'S	BARBIER Lawrence	evranneurs@gmail.com
Fermiers du Pays d'ÉVRANS	-	lesfermiersdupaysdevrans@gmail.com
FOULEES EVRANNAISES	SAUDRAIS Anthony	sodrov@hotmail.fr
JUDO Club / CEPS	LETHUILLER Erwan	Ceps.dinan.armor.judo@orange.fr
Les p'tites mains	MAUFRAIS Dominique	Dominique.maufrais@orange.fr
mini bateaux et petit bolides	BELLEBON Pascal	pascal.bellebon@neuf.fr
Office des sports et des loisirs	COSNEFROY Charly	oslpe@orange.fr
Or soie broderie	BRANDILY Cécile	cecilebrandilyc@gmail.com
Palet club	TOUTIRAIS Jean-Marc	-
Petite fabrique (dessin pour enfants)	LEBRETON Virginie	Virginie.lebreton@laposte.net
PILATES	PETIT Sylvie	sylvie.cp55@gmail.com
Scrap in Breizh	BERNARD Morgane	natannwenn@hotmail.fr
Société de chasse communale	BODIN Yannick	yannickbrigitte@orange.fr
SOPHROLOGIE	LACLAIS Émilie	emilielaclais@tutanota.com
Stade Evrannais	NIVOL Alexis	alexis.nivol@hotmail.fr
Tempo cours de danse	SHUTE Philip	philip.shute@orange.fr
Tennis club	DENIAU John	tennis.club.evrans@gmail.com
yogallesie	CISOWSKY Anne sophie	yogallesie@orange.fr



■ LE MOT DES OPPOSITIONS

Bonjour à tous et à toutes,

Ce bulletin municipal sera le dernier de cette mandature avant les prochaines élections municipales qui auront lieu en mars 2020.

Ces six années n'ont pas été toujours faciles pour le groupe des oppositions et nous avons, chaque fois que cela a été nécessaire, **fait valoir notre position ou notre désaccord quand cela se justifiait**. Nous avons œuvré à ce que notre énergie soit mise au profit de la commune pour **donner un nouvel éclairage sur les dossiers**.

Ainsi, nous avons essayé le plus possible de **rester objectif** pour ne pas faire d'obstruction systématique et d'être **dans une opposition constructive basée sur l'échange et le débat**. Cela n'a pas toujours été entendu par le groupe majoritaire et c'est dommage.

Le temps est venu de faire le bilan de cette mandature et nous sommes sûrs que la majorité ne manquera pas de faire cet exercice.

Bien évidemment, nous ne partageons pas le même point de vue sur les réalisations, ni sur le mode de gouvernance pendant ce mandat.

Encore récemment l'utilisation par le Maire de sa voix

prépondérante, dans des conditions plus que contestables, en dit long sur le mode de fonctionnement de la municipalité.

La manière dont sont gérés les dossiers nous laisse pantois car le manque de préparation et de cohésion est flagrant lors des conseils municipaux notamment. Certains sujets sont trop sérieux et impactent la commune sur le long terme pour être traités ainsi.

Cela explique certainement le fait que **cette majorité est aujourd'hui éclatée en plusieurs clans**.

Peu importe, **nous souhaitons pour l'avenir que nous retrouvions une meilleure cohérence pour faire avancer des projets utiles et raisonnables budgétairement** que ce soit dans le cadre communal mais aussi à l'échelle de l'agglomération.

Et cela, en participant activement au développement de notre bassin de vie tout en préservant les intérêts fondamentaux de notre commune.

Nous comptons sur vous pour que vous montriez votre intérêt pour les affaires municipales. Elles sont finalement l'affaire de tous pour améliorer la vie au quotidien et le vivre ensemble de manière harmonieuse.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année 2019 et vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau départ, espérons-le.

Les élus des oppositions

Mieux vivre ensemble - Informations



■ CHIENS DANGEREUX

Article L. 211-11 et suivants du Code Rural et Arrêté interministériel du 27 avril 1999 Les types de chiens dangereux : 1^{ère} catégorie : les chiens d'attaque, 2^e catégorie : les chiens de garde et de défense. Le propriétaire d'un chien entrant dans l'une des deux catégories doit se présenter en mairie afin d'effectuer les démarches pour l'obtention d'un permis de détention d'un chien de 1^{ère} ou 2^e catégorie. Sans ce permis, le propriétaire d'un chien catégorisé est verbalisable. Sur la voie publique, dans les parties communes des immeubles collectifs, les chiens de 1^{ère} et de 2^e catégorie doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure. Même muselés, ces chiens catégorisés sont interdits à proximité des écoles et lieux particulièrement fréquentés par les enfants (aires de jeux).

■ AVERTISSEURS DE FUMÉE

Ces derniers sont obligatoires dans nos maisons et peuvent vous sauver la vie. Installez un avertisseur de fumée à chaque étage, y compris au sous-sol; Dans le corridor, près des chambres; Dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée. • Remplacez périodiquement la pile des avertisseurs ou utilisez, si possible, une pile longue durée, par exemple au lithium. • Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. • Testez le bon fonctionnement de vos avertisseurs fréquemment.

■ VIDER SA FOSSE SEPTIQUE

Pour les résidents qui ne sont pas branchés aux égouts, il ne faut pas oublier de vider sa fosse septique. En effet, la loi sur la qualité de l'environnement exige qu'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière soit vidangée au moins une fois tous les 4 ans et qu'une fosse septique utilisée à longueur d'année soit vidangée au moins une fois tous les 2 ans.

■ RAMONAGE DES CHEMINÉES

Il est important de faire ramoner toute cheminée au moins une fois par année si celle-ci dessert un système de chauffage à combustion solide et tous les deux ans si elle dessert un système de chauffage au mazout ou au gaz. La Ville vous recommande d'avoir recours aux services d'un ramoneur professionnel détenant la certification délivrée par l'Association des professionnels du chauffage (APC).

■ QUELLE PLACE POUR MA VOITURE ?

Pas sur le trottoir, pas sur les passages piétons. Les enfants, les poussettes, les personnes âgées ne peuvent plus passer et sont obligés de descendre du trottoir. Certaines voitures ventouses cachent la visibilité pour sortir des rues. Un peu de respect et de bon sens faciliterait la vie de chacun. Souvent les parkings sont à proximité, il suffit de faire 20 ou 30m pour trouver une place, de plus chacun a une place dans ou devant son garage, alors soyons citoyens responsables.

■ ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se dérouleront **dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour.

Le cas échéant, le second tour des élections aura lieu le **dimanche 22 mars 2020**.

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 6ème vendredi précédant chaque scrutin. Présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Pour pouvoir voter, un électeur doit : avoir au moins 18 ans ; être de nationalité française ou d'un pays membre de l'UE ; être inscrit sur les listes électorales ; jouir de ses droits civils ou politiques.

Vote des étrangers : Il est possible de voter aux municipales sans être français. Les étrangers citoyens de l'UE qui résident en France peuvent ainsi voter aux municipales dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales. En revanche, les étrangers originaires d'un pays non-membre de l'UE ne peuvent pas voter aux municipales.

Le vote blanc sera comptabilisé lors des municipales 2020.

■ ANCIENS COMBATTANTS ALGÉRIE

Dans la loi de finance 2019, le gouvernement a prévu d'octroyer la carte de combattant aux militaires ayant séjourné 120 jours consécutifs ou non en Algérie pendant la période du 01/07/1962 au 01/07/1964. Les dossiers seront disponibles à partir de **septembre 2019** et seront à transmettre à l'ONAC à partir de novembre. Outre le port de la Croix du combattant, la carte donne droit à la retraite du combattant à compter de son 65ème anniversaire et offre à partir de 75 ans une demi-part supplémentaire de quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu et permet de souscrire une rente mutualiste.

■ PERMIS DE CONDUIRE ET CARTE GRISE

Dans le cadre de la procédure Préfecture, nouvelle génération, et depuis le 6 novembre dernier, les demandes de cartes grises et permis de conduire s'effectuent en ligne sur le site de l'ANTS (ants.gouv.fr). Les télé procédures portent sur une demande de permis de conduire, de duplicata de la carte grise, une demande de changement d'adresse et/ou de titulaire, ou une déclaration de cession de véhicule.

Pour tout renseignement, contacter le 08 11 10 57 16

■ LÉGALISATION DE SIGNATURES

Certains organismes (office notarial, caisse de retraite...) demandent une certification de signature sur des documents officiels. La personne concernée doit se présenter à la Mairie de domicile munie du document et d'une pièce d'identité officielle. Elle signe le document devant l'agent de mairie.

■ OÙ SE RENDRE EN CAS DE PERTES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ?

J'AI PERDU MA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ Inutile de vous présenter au commissariat de police ou à la police municipale. Vous devez déclarer la perte de votre carte d'identité aux autorités de police seulement si vous ne souhaitez pas en redemander

immédiatement une nouvelle. La déclaration de perte sera faite au guichet de la mairie de votre choix au moment du dépôt du dossier, et jointe au formulaire de demande.

J'AI PERDU MA CARTE GRISE En cas de perte de carte grise, il faut effectuer une demande de renouvellement auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture du domicile.

■ INFORMATION

Ne laissez pas entrer de vendeur à votre domicile, sans avoir au préalable demandé l'identité de votre interlocuteur. La loi encadre sévèrement le démarchage à domicile pour protéger le consommateur, notamment en faisant valoir son droit de rétractation dans un délai de 14 jours après la signature du contrat.

■ LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Concilier pour réconcilier Si vous êtes en désaccord avec une personne et si un procès vous paraît disproportionné avec l'importance du problème, vous pouvez vous adresser à un Conciliateur de Justice. C'est un moyen alternatif, simple, rapide - gratuit - et souvent efficace de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord amiable. « L'article 4 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle rend obligatoire, à peine d'irrecevabilité que le juge peut prononcer d'office, la saisine du tribunal d'instance par déclaration au greffe qui n'est pas précédée d'une tentative de conciliation menée par un conciliateur de justice, pour toute demande initiale inférieure à 4 000€ ».

QUI EST LE CONCILIATEUR : C'est un auxiliaire de justice, assermenté et bénévole. Il est impartial, discret, tenu au secret (article 1531 du code de procédure civile), son rôle n'est pas de dire qui a tort et qui a raison. Il n'est pas Juge mais les accords de conciliation peuvent à la demande des parties, être homologués par le Juge.

SES COMPÉTENCES : Le Conciliateur de Justice peut intervenir dans de nombreuses affaires : problèmes de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, ou opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage, désaccord entre fournisseur (téléphonie, internet, énergies...) et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, malfaçons des travaux, mutuelles, assurances, banques, etc. Le Conciliateur de Justice ne peut pas intervenir dans les conflits entre vous et l'Administration (Etat ou Collectivité territoriale...), ou concernant l'état civil et la famille (divorce, pension alimentaire, garde d'enfant, ...), ou le droit au travail. Avant de faire appel au Conciliateur, il est indispensable d'avoir tenté par soi-même de résoudre le différend soit verbalement puis éventuellement par courrier.

Pour prendre un rendez vous :

Par téléphone à la mairie : 02 96 27 40 33

■ CIMETIÈRE

De nombreuses concessions accordées dans le cimetière sont arrivées ou arrivent à terme cette année. Si vous pensez que la concession que vous détenez est susceptible d'être concernée, n'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie.

■ DINAN AGGLOMÉRATION

OPAH : Amélioration de l'habitat :

Bénéficiez de subventions et conseils pour vos travaux.

Rénovez votre logement, améliorez votre résidence principale, restaurer pour louer, renseignez-vous :

Permanences à Évran : en mairie le 3^{ème} jeudi du mois de 9H à 12h

■ FINANCER LA RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT À ÉVRAN AVEC LES AIDES NATIONALES

■ Aides de l'Anah

Propriétaire de votre logement, l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), propose jusqu'à 25 000€ HT d'aides sur condition de ressources pour **la rénovation de l'habitat : isolation ...** avec des travaux lourds. Il est possible de combiner **les aides de l'Anah** avec d'autres programmes (programme Habiter mieux ...).

■ Prime énergie: CEE

Les entreprises et organismes peuvent vous donner **une prime énergie** pour la rénovation de votre logement à Évran. Ces aides se situent dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) et sont attribuées sur ressources.

■ Les offres de financement pour la rénovation de son habitat

Vous voulez rénover votre logement: **travaux de rénovation énergétique**, il est possible d'obtenir des financements à taux préférentiels comme par exemple **l'éco-prêt à taux zéro** qui permet de financer ses travaux jusqu'à un maximum de 30 000€. Ce prêt est cumulable avec d'autres aides comme les aides de l'Anah.

■ Rénovation du logement: la fiscalité

Lors de la rénovation de son logement, il est possible de bénéficier **d'avantages fiscaux**. La TVA par exemple est réduite à 5.5%

■ DÉCHÈTERIE D'ÉVRAN (ZA ÉVRAN)

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 14H - 17H45.
- Mercredi : 8H45 - 12H30
- Jeudi, vendredi et samedi : 8h45 - 12H30 et 14H - 17H45

■ PASS CULTURE

Le pass Culture c'est 500 € offerts en activités artistiques et culturelles pour les jeunes de 18 ans sur une web-application.

Ce dispositif gouvernemental est accessible dans 14 départements d'expérimentation dont les 4 départements bretons, depuis juin 2019.

Comment ça marche ?

L'année de vos 18 ans, jusqu'à la veille de vos 19 ans, chaque jeune résidant en France peut demander l'octroi d'une enveloppe de 500€ à dépenser sur le pass, parmi un large choix de spectacles, visites, cours, livres, musique, services numériques...



Grâce à la géolocalisation, les jeunes peuvent ensuite repérer, choisir et réserver une grande diversité de biens et de propositions culturelles, du concert au théâtre en passant par le livre, la pratique artistique et les jeux vidéos.

Comment procéder ?

■ **Je me connecte**
sur pass.culture.fr je clique sur « vous avez 18 ans » puis « se pré-inscrire »

■ **Je remplis mon dossier**

avec une photo recto de ma pièce d'identité

■ **Mon dossier est validé**

je reçois un mail de confirmation je clique sur le lien « activation »

■ **Mon application s'ouvre**

mon pass est activé !

j'y mets un mot de passe de mon choix et je peux commencer à réserver.

DÉCLAREZ VOS RUCHES
ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

DINAN
AGGLOMÉRATION

PASS
COMMERCE &
ARTISANAT

DISPOSITIF EN FAVEUR DES ENTREPRISES
COMMERCIALES ET ARTISANALES INDÉPENDANTES.

www.dinan-agglomeration.fr

LE PASS COMMERCE ET ARTISANAT EST :
une aide co-financée par :

pour dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans toutes les communes de Dinan Agglomération. L'objectif est de moderniser le commerce indépendant et l'artisanat, dans les centre-villes et centre-bourgs.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

Toute entreprise commerciale indépendante ou toute entreprise artisanale indépendante inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers de

7 SALARIÉS CDI
équivalent temps plein maximum (hors Gérant/Président) dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas **1 MILLION D'EUROS HT.**

Les franchises et autres commerces organisés peuvent être éligibles sous certaines conditions au dispositif.

Tous les projets situés sur Dinan Agglomération

LES EXCEPTIONS

- Les projets dans les zones d'activités, sauf en cas de réhabilitation d'une friche industrielle (locaux vacants depuis plus d'un an)
- Les artisans et commerçants installés dans des locaux gérés par Dinan Agglomération (pépinières, hôtels d'entreprises...)

Sont exclus du dispositif :

- le commerce de gros,
- les commerces non sédentaires,
- les agences prestataires de services (immobilières, financières, de voyages...),
- le secteur médical et paramédical,
- les professions libérales,
- les activités financières (banques, assurances...),
- les galeries et les zones commerciales,
- les SCI, sauf dans les cas où au moins 50 % du capital de la SCI est détenu par la société d'exploitation ou par des associés de la société d'exploitation.

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

Opérations éligibles : création, reprise, modernisation ou extension d'activité.
L'activité ne doit pas induire de distorsion de concurrence avec une activité existante sur la commune en tenant compte de la zone de chalandise visée.

Nature des dépenses éligibles

- Certains travaux immobiliers (dont ceux liés à l'accessibilité)
- les travaux de mises aux normes d'hygiène, aux normes électriques...
- les équipements : chambres froides, vitrines réfrigérées, fours de boulangerie...
- les équipements matériels de production, les matériels de maintenance
- les investissements d'embellissements et d'attractivité
- les investissements immatériels liés à la réalisation d'une prestation de conseil
- les équipements matériels en lien avec les prestations de conseil en stratégie commerciale ou prestation numérique.

Cette aide écarte liée à l'immobilier d'entreprises, un projet ne comportant que des investissements immatériels ne pourra pas être soutenu.

SONT NON ÉLIGIBLES :

- les constructions neuves,
- les extensions de locaux,
- les travaux de gros œuvre.

CALCUL DE LA SUBVENTION

30% des investissements subventionnables plafonnés à 25 000 € HT

SOUS LA FORME D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT MAXIMAL DE **7 500 €**

Planchers d'investissements subventionnables :

- 3 000 € pour les travaux d'accessibilité
- 6 000 € dans le cas général
- 3 000 € pour les investissements matériels numériques et investissements de stratégie commerciale

LES MODALITÉS

- Envoyez votre lettre d'intention à Dinan Agglomération.
- Vous avez 6 mois pour monter votre dossier de demande d'aide avec l'aide de votre chambre consultative (CCI ou CMA)
- La commission développement économique de Dinan Agglomération émet un avis sur votre dossier.
- La décision d'attribution est prise par le conseil communautaire de Dinan Agglomération.
- La subvention sera versée sur factures acquittées.

CONTACTS

DINAN
AGGLOMÉRATION

Dinan Agglomération - Service Développement économique
Véronique-Anne HOURDIN - 02 96 41 27 41
ecodia@dinan-agglomeration.fr
www.dinan-agglomeration.fr

CCI CÔTES D'ARMOR
Chambre de métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor
02 96 76 27 37

CCI CÔTES D'ARMOR
Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor
02 96 39 59 70



CONTACTER LA MAIRIE	COLLÈGES - ÉCOLES
Adresse : 12, rue de la Mairie - 22630 Évran. Téléphone : 02 96 27 40 33 Adresse mail : accueil@evran.bzh Site Internet : www.evran.bzh Page Facebook : « Évran commune de Bretagne »	École Jules Verne Boulevard Ernest Gaultier - Tél. 02 96 27 41 54 École privée Sainte Anne Rue Jean de Beaumanoir - Tél. 02 96 27 47 51 Collège privé Saint Joachim Rue Jean de Beaumanoir - Tél. 02 96 27 47 21
■ EHPAD Évran : 02 96 27 42 92	■ Médecins : Dr OTTO et Dr DELAHAYE : 02 96 27 40 56
■ Foyer de vie Beaumanoir : 02 96 27 54 80	■ Cabinet Infirmiers : 02 96 27 64 96
■ Bibliothèque Évran : 02 96 27 53 33	■ Kinésithérapeutes : M ^{mes} Truffaud - Bourdeau 02 96 27 47 32
■ Assistants sociaux : Prise de rendez-vous : 02 96 80 00 80	■ Orthophonistes : M ^{mes} Tressens et Douabin 02 96 27 57 93
■ PMI : Prise de rendez-vous : 02 96 85 81 72	■ Podologue : M. Falquerho 02 96 27 43 04
■ Conciliateur justice : 02 96 27 40 33	■ Ostéopathe : M. Guerry 06 08 97 76 00
■ Mission locale : prise de rendez-vous : 02 96 85 32 67	■ Pharmacie : 02 96 27 40 28
■ Association le Connétable - M^{me} Debourdeau : Permanence Mairie/Jeu di matin	■ Cabinet vétérinaire : 02 96 27 44 67
■ ASAD Méné Rance : Services et aide à domicile Permanence Mairie / Mardi matin	
Ouverture de la mairie : Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 et 14h30 - 17h (fermé les mardis et jeudis après midi) Samedi de 10h à 12h (hors vacances scolaires)	

